



---

RAPPORT SUR LES  
OPÉRATIONS EFFECTUÉES  
EN VERTU DE LA *LOI*  
*SUR LES ACCORDS DE*  
*BRETTON WOODS ET*  
*DES ACCORDS CONNEXES*

---

2001



---

RAPPORT SUR LES

---

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

---

EN VERTU DE LA *LOI*

---

*SUR LES ACCORDS DE*

---

*BRETTON WOODS ET*

---

*DES ACCORDS CONNEXES*

---

2001

Préparé par  
la Direction des finances et  
des échanges internationaux  
Avril 2002



Pour obtenir des exemplaires  
supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Pièce P-135, tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse  
<http://www.fin.gc.ca/>

*This document is also available in English.*

N° de cat. F1-28/2001F  
ISBN 0-662-87024-7



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Fonds monétaire international</b> .....	7
Aperçu .....	7
Avantages de l'adhésion .....	7
Priorités du Canada au sein du FMI .....	9
Stabilité économique et financière mondiale .....	9
Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents .....	11
Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale .....	13
Réduction de la pauvreté et allègement de la dette .....	26
Prêts : la situation en 2001 .....	27
Gestion des intérêts du Canada au FMI .....	28
Bureau du Canada au FMI .....	29
Participation financière du Canada .....	30
Prochains défis .....	32
<b>Banque mondiale</b> .....	33
Aperçu des opérations en 2001 .....	34
Renforcement du volet de réduction de la pauvreté à la Banque mondiale .....	38
Priorités du Canada à la Banque mondiale .....	49
<b>Questions communes</b> .....	72
Aperçu .....	72
Renforcement des secteurs financiers .....	72
Réduction de la dette multilatérale .....	75
Examen des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté .....	77
Conférence de Monterrey sur le financement du développement .....	78

**Annexes**

1. Accords de prêt du Fonds monétaire international en vigueur au 31 décembre 2001 .....	79
2. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement – Exercice 2000 (1 <sup>er</sup> juillet 1999 – 30 juin 2001) .....	81
3. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement .....	82
4. Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2001 .....	83
5. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2001 .....	85
6. Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2001, par pays (1 <sup>er</sup> juillet 2000 – 30 juin 2001) .....	89

## INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (le « FMI » ou le « Fonds ») et la Banque mondiale<sup>1</sup> – ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques ainsi qu'une aide technique, et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui font face à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d'institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts et une aide technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie, ainsi que des conseils de stratégie économique.

Le Canada est, avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie saoudite. Il est le sixième membre en importance de la Banque. Au sein des conseils d'administration des deux institutions, le Canada représente en outre Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Canada représente également la Guyane au Conseil d'administration de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 se lit comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente Loi, et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, « Banque mondiale » et « Banque » désignent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement. Les expressions « Groupe de la Banque mondiale » et « Groupe de la Banque » désignent le groupe élargi des institutions de la Banque mondiale, qui inclut la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, ainsi que les deux institutions proprement dites de la Banque mondiale. Pour plus de détails, lire l'encadré à la page 37.

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque, en 2001. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités exercées au cours de l'année.

### **Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale**

#### **Fonds monétaire international**

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en favorisant la stabilité économique.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

#### **Banque mondiale**

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement en investissant dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.

## **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

### **Aperçu**

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada tire profit d'un système monétaire international solide, qui favorise la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant une aide stratégique, financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres externes non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

### **Avantages de l'adhésion**

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI au sujet des programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions stratégiques qui touchent le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts aux taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.



### ***Les rouages du FMI***

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes liquidités, ou ressources, constituées de monnaies nationales, de droits de tirage spéciaux (DTS)<sup>1</sup> et d'autres devises internationales provenant des pays membres, qu'il met à la disposition de ceux-ci pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de 2001, l'ensemble des quotes-parts des 183 membres du FMI s'établissait à 212,4 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période spécifiée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance de paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire, mise sur pied en décembre 1997. En outre, des lignes de crédit à titre éventuel ont été créées en avril 1999 à l'intention de pays ayant adopté de saines politiques, mais qui sont néanmoins vulnérables en cas de propagation d'une crise.

Les pays membres peuvent également se prévaloir des mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la Facilité de financement compensatoire. Celle-ci permet d'accorder une aide financière aux pays membres aux prises avec un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée), sous forme de prêts à faibles taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

<sup>1</sup> Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or. Le DTS est également l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre devises importantes : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2001, un DTS valait 2 \$CAN.

## **Priorités du Canada au sein du FMI**

### **Stabilité économique et financière mondiale**

Les récentes crises financières ayant secoué les marchés émergents ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'architecture financière internationale – les règles et les institutions mondiales qui régissent la collaboration financière et économique à l'échelle internationale. Dans la dernière année, on a poursuivi les travaux visant à accroître l'efficacité du FMI, dans un monde où les flux de capitaux du secteur privé sont de grande envergure, afin de veiller à ce que les bienfaits de la mondialisation soient répandus le plus possible.

En coopération avec ses partenaires internationaux, le Canada a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. En 1999 et en 2000, les ministres des Finances du G-7 ont recommandé certaines mesures pour réduire les risques de crises financières, et permettre une gestion plus efficace des crises futures. Dans leur rapport de juillet 2001 à l'intention des dirigeants, en prévision du Sommet de Gênes, les ministres des Finances du G-7 ont mis en relief les progrès importants accomplis au cours de la dernière année dans un certain nombre de domaines, et ils ont notamment souligné que le FMI :

- avait terminé un examen en profondeur des mécanismes de prêt du FMI visant une utilisation plus efficace des ressources;
- avait mis la prévention des crises au centre de ses activités;
- avait entrepris d'importantes initiatives visant à renforcer la surveillance du secteur financier;
- avait intensifié sensiblement ses efforts en vue d'accroître la collaboration avec la Banque mondiale dans le secteur financier afin de déterminer les éléments de vulnérabilité des pays et de combattre la pauvreté dans les pays les plus démunis;
- avait progressé au chapitre de la mise en application d'un cadre favorisant la participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières;
- avait adopté d'importantes mesures en vue d'accroître sa transparence et sa reddition de comptes, surtout au moyen de la mise sur pied d'un bureau d'évaluation indépendant.

Des progrès ont également été accomplis en vue de la définition et de l'adoption d'un rôle plus ciblé pour le FMI, qui veillera à favoriser la stabilité financière et macroéconomique. Même si ces efforts ont été bien accueillis, les ministres des Finances du G-7 ont signalé qu'il restait du travail à faire sur le plan de la participation du secteur privé, de la mise en œuvre de normes et de codes internationaux, et de l'élargissement de l'accès aux marchés financiers.

Un nouvel élément a été ajouté aux activités du FMI par suite des attentats terroristes du 11 septembre. Ceux-ci ont entraîné l'annulation des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui devaient se tenir à Washington à la fin de septembre, et le report des réunions connexes du Comité monétaire et financier international du FMI et du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale. Compte tenu de l'importance des travaux de ces comités et de la nécessité de relever les nouveaux défis auxquels l'économie mondiale fait face, le Canada a accueilli en novembre, à Ottawa, les réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, de même que l'assemblée annuelle des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt (G-20). Ces réunions ont permis d'affirmer notre volonté d'agir en temps opportun, s'il le faut, pour maintenir la stabilité économique et stimuler la croissance, et de s'entendre sur un plan d'action visant à combattre le financement du terrorisme.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, le Canada appuie :

- le renforcement de la surveillance pour prévenir les crises, en accordant plus d'importance aux problèmes financiers, et la transparence accrue de l'information;
- la mise en œuvre de normes et de codes internationaux, le FMI devant évaluer au premier chef le degré de conformité des pays;
- l'élargissement des travaux du secteur financier afin de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- la participation appropriée du secteur privé à la prévention et au règlement des crises;
- des conditions plus circonscrites et une plus grande prise en charge par les pays en ce qui a trait aux programmes appuyés par le FMI;
- la protection des ressources du FMI;
- le renforcement de la régie et de la responsabilisation du FMI;
- la prestation d'une aide technique appropriée.

Le Canada continue d'accorder une importance prioritaire à la réduction de la pauvreté et poursuit ses efforts pour faire en sorte que l'allègement de la dette serve effectivement à cette fin. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et pour intégrer ses efforts à ceux de la Banque mondiale en vue d'aider les pays à atténuer la pauvreté.

La participation du Fonds dans les domaines clés cités précédemment et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont décrites en détail dans la section « Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale », qui suit la section ci-après.

## **Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents**

Les économies de marché émergentes, qui subissaient déjà les effets du ralentissement de la croissance durant la première moitié de 2001, ont été sérieusement touchées par les événements du 11 septembre et la détérioration ultérieure de la conjoncture économique mondiale.

De façon générale, les pays d'Amérique latine ont connu une croissance beaucoup plus lente en 2001 qu'en 2000 en raison de la faiblesse de la demande mondiale et des prix des produits de base. Les flux de l'investissement étranger direct vers l'Amérique latine ont diminué sous l'effet de la révision à la baisse des attentes au chapitre de la performance économique. Le Mexique est entré dans une récession, ses exportations vers les États-Unis – son principal partenaire commercial – ayant chuté. Une pénurie d'énergie causée par la sécheresse au Brésil a affaibli la performance économique de ce pays. Les finances de certaines économies de marché émergentes étaient déjà dans un état précaire. L'Argentine, qui avait déjà reçu une aide financière importante du FMI et d'autres institutions financières internationales plus tôt dans l'année, a annoncé en décembre 2001 qu'elle suspendait officiellement le remboursement de sa dette publique.

En 2001, l'Argentine est entrée dans sa troisième année de récession, et la confiance des investisseurs et des déposants au pays a continué de se détériorer pendant l'année. Malgré l'instauration de profondes réformes financières en juillet, la situation économique s'est aggravée et l'Argentine a été contrainte d'obtenir une aide additionnelle du FMI. En septembre, le Fonds a approuvé une bonification de 8 milliards de dollars américains de l'Accord de confirmation de 3 ans et de la Facilité de réserve supplémentaire de l'Argentine. Cependant, comme les autorités semblaient incapables de s'acquitter de leur engagement d'élimination du déficit budgétaire, la confiance des investisseurs a diminué. Au moment où les tensions financières augmentaient en décembre, des plafonds ont été imposés sur les retraits bancaires en vue d'éviter que les guichets des banques commerciales soient assiégés. La suspension officielle des paiements de remboursement de la dette publique de l'Argentine a été annoncée vers la fin de l'année, et l'alignement du peso sur le dollar américain, qui datait d'une dizaine d'années, a été brisé.

La récession s'est aggravée en Turquie et le pays, qui avait également reçu une aide financière du FMI et de la Banque mondiale plus tôt dans l'année, a eu besoin d'une aide multilatérale additionnelle. Les problèmes du secteur bancaire ont été amplifiés par l'instabilité politique accrue du début de 2001. Au moment où la confiance des marchés s'effritait, les taux d'intérêt ont grimpé à des niveaux record. Aux prises avec des réserves de devises en baisse, les autorités ont été contraintes d'abandonner le taux de change quasi fixe et d'adopter un régime de change flottant à la fin de février 2001. Compte tenu de la récession qui sévit en Turquie et de la dette publique qui y monte en flèche, le FMI a approuvé un soutien financier additionnel de 8 milliards de

dollars américains en mai 2001. Cette aide accrue a été fournie par suite des progrès importants réalisés sur le plan de la réforme économique. Elle a permis d'étoffer l'accord de confirmation et de porter à 19,4 milliards de dollars américains le total du financement du FMI dans ce pays. Les autorités turques ont également tenu des réunions avec des créanciers privés pour les encourager à rééchelonner la dette du pays. Malgré l'aide additionnelle, la situation économique et financière de la Turquie s'est détériorée dans la foulée des événements du 11 septembre. Des négociations ont été amorcées au sujet d'un nouvel accord de confirmation, et une facilité de 16,3 milliards de dollars américains (en incluant les sommes non versées dans le cadre d'arrangements antérieurs) a été approuvée en février 2002.

En Asie de l'Est, la croissance économique a sensiblement diminué en 2001 par rapport à 2000, les économies axées sur l'exportation de la technologie de l'information étant les plus durement touchées. Malgré l'essoufflement de la croissance et les répercussions négatives des attentats du 11 septembre, les marchés financiers se sont raffermis en 2001. Les marchés boursiers ont connu une reprise au quatrième trimestre, et les devises sont demeurées stables en dépit de l'affaiblissement marqué du yen et de l'incertitude causée par l'interruption du remboursement de la dette de l'Argentine. La restructuration du secteur des finances et des entreprises dans la région est toutefois demeurée incomplète. En particulier, l'Indonésie semble avoir pris du retard pendant l'année en ce qui a trait à ses objectifs de réforme. Cependant, après un retard de neuf mois au titre des décaissements, les prêts du FMI ont repris en septembre 2001, lorsque le gouvernement indonésien s'est engagé plus résolument à mettre en œuvre les principales réformes.

En Russie, grâce à un important excédent budgétaire et à des réserves de liquidités internationales croissantes, de même qu'à l'annonce de mesures d'urgence visant à contenir les dépenses, le gouvernement s'est trouvé en meilleure position pour rembourser la dette publique. La Russie a donc été en mesure d'accélérer le remboursement au FMI d'emprunts antérieurs. Ainsi, la Russie a remboursé environ 3,9 milliards de dollars américains au FMI en 2001, et elle ne devait plus que 7,7 milliards de dollars américains au Fonds à la fin de l'année.

### **Aide accordée aux économies de marché émergentes sous les auspices du FMI**

Contributions (en milliards de dollars américains)

<b>Donateur</b>	<b>Turquie</b>	<b>Argentine</b>
FMI (% de la quote-part)	25,3 (2 050 %)	22,0 (800 %)
Programme et date d'approbation	Facilité de réserve supplémentaire (décembre 2000) Accord de confirmation de 3 ans (février 2002)*	Facilité de réserve supplémentaire (décembre 2000), Accord de confirmation de 3 ans (septembre 2001)**
Autres institutions financières internationales	1,2	
<b>Total</b>	<b>26,5</b>	<b>22,0</b>

\* Un accord de confirmation de 3 ans, d'une valeur de 4 milliards de dollars américains, avait été initialement approuvé en décembre 1999; il a été bonifié de 8 milliards de dollars américains en mai 2001. Une facilité de réserve supplémentaire d'une valeur de 7,4 milliards de dollars américains a été approuvée en décembre 2000. Un nouvel accord de confirmation de 3 ans de 16,3 milliards de dollars américains, qui incluait un report de 4,2 milliards de dollars américains de l'accord de confirmation précédent, ainsi que des remboursements de 6,2 milliards de dollars américains de la facilité de réserve supplémentaire, a été approuvé en février 2002. Sans tenir compte de ces montants, le nouvel accord de confirmation vaut 5,9 milliards de dollars américains.

\*\*Un accord de confirmation de 3 ans, à titre de précaution et d'une valeur de 7,2 milliards de dollars américains, a été approuvé en mars 2000. L'accord de confirmation a été appliqué et étoffé de 6,8 milliards de dollars en décembre 2000, portant le programme à 14 milliards de dollars américains, dont 3 milliards de dollars américains sous forme d'une facilité de réserve supplémentaire. L'accord de confirmation a été bonifié de 8 milliards de dollars américains en septembre 2001.

## **Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale**

### **Renforcement de la surveillance pour prévenir les crises**

La communauté internationale s'entend pour dire qu'une surveillance plus efficace doit être au centre des efforts du FMI pour renforcer l'économie mondiale et l'architecture financière internationale. Compte tenu de l'envergure des flux de capitaux privés, le FMI a modifié la nature et la portée de sa surveillance. Au cours des trois dernières années, le FMI :

- a insisté davantage sur la politique macroéconomique, les mouvements de capitaux et les enjeux structurels qui influent sur la stabilité macroéconomique, particulièrement dans le secteur financier, et sur les taux de change;

- a mis au point de nouveaux outils d'analyse visant à déterminer la vulnérabilité extérieure et celle du secteur financier, de manière à permettre aux pays d'évaluer la suffisance de leurs réserves, de gérer ces réserves, et de surveiller et de gérer leur dette afin de prévenir les crises;
- a favorisé une plus grande transparence et la circulation de l'information, tant en ce qui a trait aux politiques des pays membres qu'aux activités du Fonds.

Le Canada appuie les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Pour répondre aux préoccupations de ses membres en matière de transparence, le Fonds a diffusé beaucoup plus d'information sur ses activités. Voici quelques-unes des principales initiatives :

- Le FMI publie davantage d'information portant sur la surveillance de ses membres, notamment des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre donné et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds aux termes de l'article IV. Des rapports complets aux termes de l'article IV sont désormais publiés quand le pays concerné est d'accord. La plus récente NIP et le plus récent rapport aux termes de l'article IV visant le Canada sont affichés sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/country/can/index.htm>. De plus en plus de pays donnent leur accord à la publication des NIP les concernant.
- Le FMI incite les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés lors des consultations annuelles qu'il mène auprès de ces pays aux termes de l'article IV. Pour préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces exposés. Le plus récent énoncé de mission du Canada est affiché sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/country/can/index.htm>.
- Le FMI diffuse davantage d'information au sujet des programmes appuyés par le FMI et de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration. Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intention et d'autres documents à l'appui des programmes financés par le FMI.
- Le FMI publie des documents sur des enjeux stratégiques clés, et il émet des NIP sur les discussions du Conseil au sujet de ces documents. En outre, le Fonds affiche de plus en plus de documents de travail sur d'importants enjeux stratégiques sur son site Web, de manière que les points de vue de la société civile et d'autres segments du public puissent être pris en considération. De même, une plus grande quantité de renseignements financiers sont diffusés au sujet du FMI, y compris les sources de financement des prêts du FMI (le plan trimestriel des opérations financières).
- Le public a désormais un bien meilleur accès aux archives du Fonds.



Le Fonds s'efforce également de mieux comprendre les flux financiers et les marchés financiers internationaux. En 2001, il a mis sur pied le département des marchés financiers internationaux afin d'accroître sa capacité de déceler des symptômes de crise assez rapidement pour y remédier comme il se doit. Le nouveau département renforcera également la capacité qu'a le Fonds d'aider les pays à avoir accès aux marchés financiers internationaux, une étape importante en vue d'aider les pays les plus pauvres à réduire de façon marquée la pauvreté.

La nécessité de procéder de façon ordonnée et progressive à la libéralisation du compte capital est une des principales leçons tirées des récentes crises financières. Les pays dont les marchés financiers sont peu solides, sous-développés ou mal réglementés sont très vulnérables aux risques liés à la libre circulation des capitaux. En juillet 2001, le Fonds a tenu une discussion préliminaire sur certains principes généraux qui pourraient aider les pays à ordonner et à coordonner la libéralisation du compte capital, y compris le bien-fondé, dans la plupart des cas, de la libéralisation des flux à long terme (surtout de l'investissement étranger direct) avant celle des flux à court terme. Les échanges à ce sujet se poursuivront, y compris par l'entremise du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux, qui a été mis sur pied en 2000 afin de favoriser un meilleur dialogue entre les pays membres, d'une part, et les investisseurs et les créanciers, d'autre part.

### **Mise en œuvre et évaluation des normes et des codes internationaux**

Pour améliorer l'élaboration des politiques économiques et renforcer le système financier international, la communauté internationale a fait appel au FMI et à d'autres organismes de normalisation afin de mettre au point des normes et des codes portant sur un large éventail de questions économiques et financières. À cet égard, le Fonds est responsable des questions névralgiques relevant de son expertise. Ainsi, en 1998, il a adopté un Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques pour aider les pays membres à améliorer la reddition de comptes et à accroître la crédibilité de leur politique budgétaire. En 1999, le FMI a adopté un code semblable qui s'applique aux politiques monétaire et financière. D'autres institutions, comme la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, s'occupent d'autres questions, notamment des régimes de solvabilité, de la régie des sociétés et du contrôle bancaire.

Le Forum sur la stabilité financière a retenu une série de 12 normes et codes (portant sur la politique macroéconomique et la transparence des données, la régie des sociétés, de même que la réglementation et la surveillance du secteur financier) qu'il juge déterminants pour la santé des systèmes financiers et dont la mise en œuvre devrait être prioritaire selon la situation des différents pays. Le G-7 et le G-20 ont tous deux encouragé les pays à annoncer publiquement leur décision d'adopter les normes, à faire connaître leurs plans d'action et à participer aux programmes d'évaluation dirigés par le FMI.



On favorise la mise en œuvre au moyen, entre autres, de la prestation d'une aide technique ciblée, selon les priorités et la situation de chaque pays. Le G-7 a accueilli favorablement la contribution du FMI, de la Banque mondiale et des autorités nationales visant à atténuer la rareté des ressources consacrées à la mise en œuvre des normes en fournissant des conseils et de l'aide. Il a en outre invité les institutions financières internationales à cataloguer et à évaluer les exigences et les ressources techniques pour faire en sorte que le soutien soit acheminé comme il se doit.

De façon générale, on s'entend pour dire que le FMI a un rôle de coordination clé à jouer pour ce qui est d'évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et codes, de même que par l'intermédiaire du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Les changements récents apportés au Programme sont décrits à la section « Questions communes ».

À l'égard des rapports sur l'observation des normes et codes, le Fonds a adopté une méthode par modules en vertu de laquelle des évaluations détaillées de la conformité des membres à une série de normes internationales peuvent être élaborées au fil du temps pour chaque norme. Ces rapports donnent une idée de la mesure dans laquelle les pays observent ces normes, en insistant surtout sur les questions opérationnelles qui préoccupent directement le FMI, comme la diffusion de l'information et la transparence des finances publiques. Des modules des rapports pour le secteur financier sont en voie d'élaboration à titre de sous-produits du PESF. Le Canada est le premier pays à avoir publié, sous forme de rapports sur l'observation des normes et codes, les résultats de l'évaluation de sa conformité aux normes internationales effectuée par le truchement de son programme d'évaluation du secteur financier. Le Canada a entrepris la rédaction de rapports au sujet de la surveillance des banques et des compagnies d'assurance, de la transparence des politiques budgétaires, de la transparence des politiques financières et monétaires, des systèmes de paiements et de la réglementation des valeurs mobilières. Les rapports du Canada sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp#c>. Dans l'ensemble, en décembre 2001, 201 modules de rapports sur l'observation des normes et codes avaient été établis pour 67 pays.

### ***Forum sur la stabilité financière***

---

Le Forum sur la stabilité financière a été mis sur pied en avril 1999 pour promouvoir la stabilité financière internationale grâce à un meilleur échange d'information et à une coopération internationale accrue en matière de supervision et de contrôle des marchés financiers. Il est en mesure de promouvoir cet objectif du fait qu'il réunit périodiquement des cadres supérieurs des ministères des Finances, des banques centrales et des organismes de surveillance du secteur financier de pays où l'on retrouve des centres financiers importants, ainsi que des représentants des organismes internationaux de surveillance, de la Banque des règlements internationaux, du FMI et de la Banque mondiale. Le Forum a pour rôle de déterminer les lacunes en matière de réglementation des systèmes financiers et d'élaborer des solutions.

Lors de leur réunion du 25 octobre 2000, à Montréal, les membres du G-20 se sont de nouveau déclarés convaincus que l'adhésion à des normes et à des codes internationaux pouvait réduire la vulnérabilité des pays aux crises financières. La majorité d'entre eux ont maintenant respecté l'engagement – pris lors de la première rencontre des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, à Berlin, en décembre 1999 – de participer au PESF et à la production de rapports sur l'observation des normes et codes. À leur réunion des 16 et 17 novembre 2001 tenue à Ottawa, les pays du G-20 ont réaffirmé leur détermination à promouvoir l'adoption de normes et de codes internationaux en matière de transparence, de politiques macroéconomiques, de saine réglementation du secteur financier et de régie des sociétés.

### ***Groupe des Vingt***

---

Le G-20 a été mis sur pied à l'automne 1999 pour favoriser une plus grande participation aux débats sur les dossiers financiers internationaux de pays qui, par leur taille ou leur importance stratégique, jouent un rôle particulièrement crucial dans l'économie mondiale. Il regroupe les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de 19 pays industrialisés et économies de marché émergentes, ainsi que des représentants de l'Union européenne, de la Banque centrale européenne, du FMI et de la Banque mondiale et de leurs comités stratégiques. Le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, a été nommé le premier président du G-20.

Dans la foulée du Sommet de Halifax, en 1995, le FMI a entamé l'élaboration de nouvelles normes en matière de données pour mieux informer les marchés au sujet de l'évolution de la situation financière et économique et renforcer ses activités de surveillance. Les pays qui empruntent sur le marché financier mettent, en temps opportun, des données détaillées à la disposition du public conformément à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à cette nouvelle norme sont présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, sur Internet, à l'adresse <http://dsbb.imf.org/>. Le Canada a été l'un des premiers pays à souscrire à cette norme; les renseignements sur ses méthodes statistiques se trouvent à l'adresse <http://dsbb.imf.org/country/cancats.htm>.

En 1999, le FMI a resserré la NSDD en exigeant la communication mensuelle de renseignements complémentaires sur les réserves de liquidités internationales et en encourageant la communication hebdomadaire des principaux avoirs de réserve. Le Canada a été, en juillet 1999, l'un des premiers pays à diffuser les données complémentaires exigées par la norme élargie. De plus, le Canada publie sur une base hebdomadaire des renseignements clés sur ses réserves de liquidités internationales. En 2000, on a intégré à la norme une nouvelle catégorie, celle de la dette extérieure, assortie d'une exigence de communication trimestrielle des données. Les pays participants disposent d'une période de transition de trois ans, qui prend fin en mars 2003, pour intégrer la nouvelle catégorie de données. Le FMI a fait le point sur les progrès en regard de la NSDD en juillet 2001, et il a approuvé l'intégration d'une méthode cadre d'évaluation de la qualité des données à la structure des modules de données des rapports sur l'observation des normes et codes.

### **Travaux du secteur financier**

Les crises financières qui ont secoué les économies de marché émergentes durant les dernières années ont fait ressortir l'importance cruciale d'une action concertée afin de renforcer le système financier international. Au cours des deux dernières années, le Fonds a mis au point une approche globale, visant à favoriser la stabilité des secteurs financiers des pays membres, dans le cadre des efforts déployés pour protéger la stabilité du système international (les principaux progrès accomplis dans ce domaine sont traités dans la section « Questions communes »).

À la suite des événements du 11 septembre 2001, le Fonds a établi un plan d'action en vue d'intensifier sa contribution aux efforts mondiaux déployés afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Lors de sa réunion de novembre tenue à Ottawa, le Comité monétaire et financier international a approuvé le plan d'action en vertu duquel le Fonds intensifiera sa participation à ce chapitre, conformément à son mandat et à son savoir-faire. Le Fonds :

- s'attaquera, au-delà de la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la lutte contre le financement des activités terroristes;
- élargira ses travaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment au moyen du PESF, afin de couvrir les cadres juridiques et institutionnels;
- accélérera son programme concernant les places extraterritoriales et entreprendra des évaluations à l'échelle nationale dans le cadre du PESF;
- aidera les pays à cerner les lacunes qui existent dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre des questionnaires facultatifs à remplir aux termes de l'article IV;
- intensifiera sa collaboration avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux afin de mettre au point une norme mondiale mutuellement acceptable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- fournira une plus grande aide technique aux membres afin de leur permettre de mettre en œuvre les normes internationales convenues et élargira cette aide de manière à inclure la création de services de renseignements financiers (SRF).

En outre, le Comité monétaire et financier international a plaidé en faveur de l'adoption d'autres mesures internationales de lutte contre le financement du terrorisme, et il a invité instamment tous les pays à adopter des mesures le plus rapidement possible, de préférence avant le 1<sup>er</sup> février 2002, en ce qui a trait aux aspects suivants :

- la mise sur pied de SRF afin de recueillir et de traiter les rapports d'opérations douteuses provenant du secteur financier, et de surveiller et d'analyser les fonds qui sont présumés découler d'activités terroristes;
- des dispositions visant à assurer le partage de l'information et la collaboration entre les SRF nationaux;
- le déploiement d'une aide technique grâce au soutien bilatéral ou par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire international.

Un rapport provisoire sera remis en avril 2002 au Comité monétaire et financier international, au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action du Fonds. Celui-ci procédera à un examen complet de ses travaux dans ce domaine, en prévision des prochaines assemblées annuelles qui se tiendront à l'automne 2002.

### **Participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises**

On s'entend généralement pour dire que la participation adéquate du secteur privé aux activités de prévention et de règlement des crises financières internationales est un facteur clé pour assurer le succès des initiatives permanentes visant à renforcer l'architecture financière internationale. En effet, une approche en vertu de laquelle les gouvernements financent la sortie massive de capitaux, comme ce fut le cas lors des récentes crises financières, n'est ni soutenable étant donné que les capitaux privés sont nettement plus

imposants que les ressources des gouvernements, ni souhaitable, puisque cela fausse l'évaluation des risques et des rendements sur les marchés financiers internationaux.

Le Canada croit fermement que le FMI a un rôle important à jouer afin de mettre en place le cadre opérationnel nécessaire pour améliorer la participation du secteur privé à la gestion des crises. Cela reflète la position centrale que le FMI occupe dans le système financier international et, élément plus important, sa capacité à faciliter un règlement plus ordonné et mieux concerté des problèmes de paiement d'envergure internationale.

Le FMI a accompli l'année dernière des progrès encourageants à cet égard. La percée la plus remarquable a sans doute été la proposition soumise par la direction du FMI en novembre 2001 visant à mettre sur pied un mécanisme de rééchelonnement de la dette publique des pays. Ce mécanisme serait semblable aux régimes nationaux de règlement des faillites. Cette initiative, qui vient assurément à propos, sera étudiée plus à fond en 2002. Cependant, la mise sur pied d'un mécanisme officiel de faillite prendra du temps. D'ici là, des mesures devront être adoptées afin d'améliorer l'approche actuellement appliquée en matière de gestion des crises. Le Canada accorde une grande importance au renforcement à court terme du cadre de gestion des crises au moyen de l'établissement de plafonds du financement officiel – sauf pour les cas exceptionnels – et de la mise au point de lignes directrices plus claires en matière de moratoires et de prêts aux pays ayant des arriérés.

### **Circonscrire le champ de conditionnalité et favoriser la prise en charge**

Un aspect important des accords du FMI porte sur les conditions que les pays doivent s'engager à respecter pour corriger leurs problèmes sous-jacents de balance des paiements et rétablir leur capacité de rembourser le FMI. Au fil des ans, la portée de ces conditions s'est élargie et celles-ci sont devenues plus complexes, ce qui a amené certains à remettre en question leur incidence et leur efficacité. À l'automne 2000, le directeur général du Fonds a proposé des façons de rationaliser et de recentrer la conditionnalité imposée par le Fonds. Parmi les principaux éléments de cette stratégie, mentionnons un plus grand accent mis sur les facteurs ayant une influence sur la stabilité financière et macroéconomique d'un pays. Si des réformes structurelles essentielles au succès d'un programme ne relèvent pas des principaux domaines de responsabilité du Fonds, celui-ci devrait travailler de concert avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, qui ont un avantage comparatif en matière de conception et de contrôle de ces mesures. L'objectif principal consiste à accroître le succès et l'efficacité des conditions, sans pour autant les affaiblir.

Bien que limité, l'exercice expérimental des mesures prises pour simplifier les conditions est encourageant : les mesures structurelles adoptées dans le cadre de récents programmes semblent davantage axées sur les principaux secteurs de responsabilité du Fonds. Pour les pays à faible revenu, la

collaboration avec la Banque mondiale a été sensiblement améliorée grâce au processus d'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Fonds a étudié en novembre 2001 des moyens de concevoir et d'appliquer les conditions inhérentes aux programmes appuyés par le Fonds, d'une manière qui renforce la prise en charge des réformes économiques par les pays et leur mise en œuvre soutenue. La prise en charge repose à la fois sur le contenu du programme et sur le processus de négociation. À cet égard, tous ont reconnu l'importance de la participation des autorités des pays dès la conception d'un programme. De même, ils ont convenu que le processus devait inciter les autorités à envisager diverses solutions stratégiques.

Au début de 2002, le Fonds a examiné les modalités liant son financement aux politiques, y compris le bien-fondé d'assujettir des conditions à l'atteinte d'objectifs ou de résultats précis, plutôt qu'à l'exécution de politiques particulières. La discussion a également permis de se pencher sur le rôle de mécanismes particuliers pour contrôler la mise en œuvre de programmes appuyés par le Fonds, comme les mesures préalables, les dispenses et les examens des programmes. Après avoir examiné les leçons tirées de l'examen des conditions, le Fonds proposera, d'ici la tenue des assemblées annuelles de 2002, de nouvelles lignes directrices sur la conditionnalité.

### **Réforme des mécanismes du FMI**

En 2000, le FMI a procédé à la réforme de ses mécanismes de prêt non concessionnel afin de mieux refléter la nature changeante de l'économie mondiale, de garantir l'utilisation plus efficace de ses ressources et de réorienter ses activités de prêt vers la prévention des crises. En novembre 2000, le Fonds a rationalisé sa structure de prêt pour encourager les pays à solliciter des capitaux privés et les dissuader d'utiliser ses ressources de façon abusive ou durant des périodes excessivement longues. Les principaux changements sont les suivants :

- Mises sur pied en 1999, les lignes de crédit préventives aident les pays membres qui satisfont à de stricts critères d'admissibilité à se protéger contre les risques de contagion de crises financières externes; ces lignes de crédit, qui n'ont pas encore été utilisées, ont été améliorées de façon à les rendre plus accessibles. Le taux d'intérêt applicable a été réduit en abaissant de moitié la majoration initiale de la commission supplémentaire, pour la ramener à 150 points de base, et en réduisant la commission d'engagement qui s'applique aux mécanismes de plus grande envergure du FMI. En outre, le contrôle effectué en vertu de ces lignes de crédit sera moins intensif que dans le cadre des autres mécanismes.
- Les modalités des **accords de confirmation**, le principal mécanisme utilisé par le FMI pour corriger les déséquilibres temporaires de la balance des paiements, et **du mécanisme élargi de crédit**, que le FMI utilise pour remédier aux problèmes de longue durée de la balance des paiements, ont été adaptés pour encourager les pays à ne pas recourir aux ressources du FMI pour des périodes excessivement longues ou pour obtenir des montants démesurés.

- L'utilisation des ressources du FMI pour des périodes excessivement longues sera circonscrite en instaurant des calendriers de rachats par anticipation, en vertu desquels les pays membres qui sont en mesure de rembourser leurs prêts avant la date d'échéance finale seront tenus de le faire.
- Pour décourager un recours excessif à ses ressources, le Fonds a majoré le taux de commission appliqué sur les emprunts effectués lorsque l'encours des crédits dépasse 200 % de la quote-part du pays membre.
- Le recours au mécanisme élargi de crédit sera restreint aux cas où on peut raisonnablement s'attendre à ce que les problèmes de balance des paiements du pays membre en question soient relativement de longue durée, notamment en raison d'un accès limité aux marchés financiers. Contrairement à la pratique récente, la vigueur des efforts d'ajustement structurel proprement dite ne suffira pas à justifier le recours au mécanisme élargi de crédit. On prévoit que ce mécanisme conviendra particulièrement aux pays à faible revenu qui n'ont plus besoin de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et à certaines économies en transition qui n'ont pas accès aux marchés de capitaux.
- Pour mieux protéger les ressources du FMI et aider à préserver les réalisations des différents mécanismes de prêt, il a été convenu que le Fonds ferait un suivi plus formel de l'évolution de la situation économique et de la mise en œuvre des politiques économiques, une fois achevée l'exécution d'un programme. Les pays membres dont l'encours des prêts à l'échéance d'un programme est très élevé sont susceptibles de faire l'objet d'une surveillance plus formelle.

À l'avenir, le Fonds devra surveiller ses activités de prêt afin de garantir que la nouvelle structure rationalisée de mécanismes de prêt entraîne une utilisation plus efficace des ressources et contribue à la prévention des crises.

### **Protéger les ressources du FMI**

Le Fonds a adopté en 2000 une approche à plusieurs volets visant à mieux encadrer l'utilisation de ses ressources. Les banques centrales des pays membres qui utilisent les ressources du Fonds devront publier des états financiers annuels ayant été vérifiés de manière indépendante, conformément aux normes internationales de vérification. Si des points vulnérables sont cernés en ce qui a trait à la capacité qu'a un pays de gérer les ressources, incluant celles du FMI, le personnel du FMI proposera des solutions, notamment des mesures à mettre en œuvre avant que le Fonds ne procède à d'autres décaissements. En 2002, le Fonds tirera des leçons de l'expérience acquise relativement à ses mécanismes d'évaluation de la capacité des banques centrales à protéger les ressources, et il se penchera sur les prochaines étapes en la matière.



## **Renforcer la régie et la reddition de comptes**

De meilleurs renseignements sur les activités du FMI aident le public à comprendre les rouages de cette institution. En plus d'appuyer les mesures visant à rehausser la transparence et la reddition de comptes, le Canada compte parmi ses priorités la promotion d'une saine régie. En 1997, le FMI a adopté des lignes directrices à l'égard de son rôle en matière de régie, et il insiste davantage sur les liens entre une régie déficiente et une mauvaise performance économique. Le FMI a revu en février 2001 les questions de régie, et il en a conclu que les lignes directrices demeuraient pertinentes.

Au chapitre de la transparence et de la reddition de comptes, le FMI a pris certaines mesures au cours de la dernière année.

- Il a annoncé le programme initial du Bureau d'évaluation indépendant, qui a été mis sur pied en avril 2000 afin de procéder à l'évaluation objective des activités, des politiques et des programmes du FMI. Le Bureau n'a pas de lien de dépendance avec la direction ni avec le Conseil d'administration du FMI.
  - Le programme a été mis au point par suite de consultations exhaustives auprès des autorités gouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universitaires et de représentants du secteur financier, ainsi qu'auprès du personnel, de la direction et du Conseil d'administration du FMI.
  - Les trois premiers projets, qui doivent être terminés au cours de la prochaine année, consisteront en : un examen des mesures de rajustement des finances publiques dans le cadre de programmes appuyés par le FMI dans un groupe choisi de pays à revenu faible ou moyen; une évaluation du rôle du FMI dans trois récentes crises du compte capital (Brésil, Corée et Indonésie); et une enquête sur le rôle du FMI dans les pays qui ont fait appel à maintes reprises aux ressources financières du FMI.
  - Le Bureau a l'intention de mener de vastes consultations auprès d'intervenants de l'extérieur afin d'établir le champ d'application de chacune des études et de leur donner d'autres occasions de présenter leurs observations une fois que les rapports d'évaluation complets auront été rendus publics.

Il importe également que la structure décisionnelle du FMI demeure comptable de ses activités. Le principal défi consiste à faire en sorte que les quotes-parts du FMI reflètent mieux l'évolution de l'économie mondiale et que les mécanismes de régie du FMI soient représentatifs de ses membres. Au cours de la dernière année, le Fonds s'est penché sur le calcul des quotes-parts, ainsi que sur la structure et le contenu d'éventuelles formules de remplacement. En 2002, le Fonds étudiera plus en profondeur la question du calcul des quotes-parts, et il se penchera sur la possibilité d'augmenter celles-ci dans le cadre du prochain (douzième) examen général de quotes-parts, qui devrait être terminé d'ici le 30 janvier 2003.



## Aide technique

Outre les conseils stratégiques et le financement qu'il fournit, le FMI offre une aide technique aux pays membres dans les domaines relevant de sa compétence – y compris la politique macroéconomique, la politique de change et monétaire et les systèmes connexes, la gestion de la politique budgétaire, la dette extérieure et les statistiques macroéconomiques. L'aide technique a pour principal objet de soutenir les efforts déployés par les membres en vue de renforcer leur capacité – en ce qui a trait à la fois aux ressources humaines et institutionnelles – de formuler et de mettre en œuvre de saines politiques. L'aide technique permet également aux pays de concevoir les réformes macroéconomiques et structurelles qui s'imposent, en tenant compte des leçons apprises par d'autres pays ayant réglé des problèmes semblables sur le plan des politiques économiques. Plus récemment, il a été décidé que l'aide technique avait un rôle central à jouer à l'appui des travaux du FMI en matière de prévention et de gestion des crises, du renforcement des capacités pour les pays à faible revenu et les pays en transition, et du rétablissement de la stabilité macroéconomique dans les pays qui se relèvent d'une crise.

Comme la demande d'aide technique au FMI dépasse habituellement les ressources disponibles, le FMI tient compte d'un certain nombre de facteurs au moment d'établir un ordre de priorité dans les demandes des pays. Ces facteurs ont été révisés en 2001, et de nouvelles lignes directrices sous forme d'« outils de tri » ont été approuvées. Aux termes de ces nouvelles lignes directrices, les priorités en matière d'aide technique seront établies conformément aux principaux domaines de responsabilités du FMI, à ses grands secteurs de programmes et à ses initiatives stratégiques essentielles, ce qui lui permettra d'ajuster plus systématiquement les ressources qu'il engage aux priorités institutionnelles.

Comme les projets d'aide technique sont devenus à la fois plus importants et plus complexes, il a fallu faire appel à de nombreuses sources de financement afin d'assumer les coûts. Les grands projets nécessitent désormais la participation du FMI et d'organisations multilatérales comme les Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que de donateurs bilatéraux, dont le Canada. Dans la section « Questions communes », il est question de la collaboration technique du Canada avec le FMI, dans le secteur financier, pour la région des Caraïbes.

### **Droits de tirage spéciaux**

- Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI, et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.
- Pour procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.
- Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations générales ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.
- En septembre 1997, les gouverneurs du FMI ont approuvé une allocation ponctuelle spéciale de 21,4 milliards de DTS pour s'assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS (la modification des statuts du FMI requise pour ratifier cette allocation n'a pas encore été approuvée par un nombre suffisant de membres).
- Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS. En tenant compte de l'allocation ponctuelle spéciale, les allocations reçues par le Canada atteindront 1 266,5 millions de DTS.

### **Prise en considération d'une allocation de DTS**

Les Statuts du FMI requièrent que le Fonds consulte ses membres tous les cinq ans afin de savoir si ceux-ci appuient, en général, une allocation générale de DTS établie selon les besoins mondiaux à long terme d'augmentation des réserves internationales existantes. Le Conseil d'administration du Fonds s'est penché sur la question en décembre 2001. Même si plusieurs ont manifesté un grand intérêt à l'égard d'un examen concernant l'utilité et les répercussions d'une allocation générale de DTS pour la période de 2002 à 2006, l'appui n'était pas suffisant pour qu'une proposition précise soit présentée. À l'époque, les perspectives à court terme de l'économie mondiale étaient incertaines et auraient pu indiquer la nécessité d'une allocation de DTS, mais on prévoyait que la croissance mondiale reprendrait au cours de 2002, et que les problèmes de balance des paiements et de financement s'atténueraient. Selon la majorité, les perspectives à long terme ne soulignaient pas la nécessité d'augmenter les liquidités mondiales.

En outre, dans le cadre de la discussion tenue en décembre, la plupart des administrateurs ont exprimé des préoccupations au sujet du retard de mise en œuvre de la quatrième modification des Statuts, qui prévoit une allocation ponctuelle de DTS, et qui avait été approuvée par le Conseil des gouverneurs en 1997. Ils ont fortement encouragé les membres qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier la quatrième modification le plus rapidement possible. Le Canada a ratifié la modification en 1998.

### ***Pour obtenir des renseignements du FMI***

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/>. En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds ainsi que sur la conjoncture financière et économique internationale :

- rapports annuels du FMI;
- *Perspectives de l'économie mondiale*;
- *Global Financial Stability Report*;
- rapports par pays;
- *Statistiques financières internationales*;
- rapports annuels sur les régimes et les restrictions de change;
- communiqués;
- *Bulletin du FMI*.

Le Service des publications est situé à l'adresse suivante : 700 – 19<sup>th</sup> Street N.W., Washington DC 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Courrier électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org).

## **Réduction de la pauvreté et allègement de la dette**

Le Canada tient beaucoup à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allègement de la dette y soit effectivement consacré. Même si la Banque mondiale joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté, la stabilité macroéconomique – condition essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance – relève du FMI. Conjointement avec le mécanisme renforcé de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et dans le cadre de sa contribution aux efforts internationaux de la lutte contre la pauvreté, le FMI a remplacé en 1999 son mécanisme de financement concessionnel, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un mécanisme mieux ciblé. C'est ainsi que les mesures de lutte directe contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI, la Banque mondiale et d'autres prêteurs. Les programmes soutenus par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – et par le guichet de financement concessionnel de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA) – sont conformes aux orientations établies dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Ces documents sont élaborés par le pays débiteur et reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des ONG, des donateurs et des institutions internationales. Les sections « Banque mondiale » et « Questions communes » traitent de façon plus détaillée du rôle du FMI à cet égard.

## Prêts : la situation en 2001

L'une des principales activités du FMI consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui font face à des problèmes de balance des paiements, de manière à leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays de faire en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2001, le FMI avait conclu des accords de prêts d'une valeur de 57,8 milliards de DTS avec 55 pays membres (annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 2001 ont plus que triplé, pour s'établir à 24,6 milliards de DTS. L'augmentation des prêts est le reflet du ralentissement marqué de la croissance mondiale observé dans presque toutes les régions du monde, assorti d'une baisse de la croissance du commerce, de la diminution des prix des produits de base et de la détérioration des conditions de financement dans les marchés émergents. La majorité des prêts non concessionnels ont été consentis aux termes d'accords de confirmation, conformément à la restructuration des mécanismes de prêts du FMI décidée en 2000 afin de restreindre le recours aux mécanismes élargis de crédit aux cas de problèmes de balance des paiements à plus long terme. La Turquie, l'Argentine et le Brésil ont effectué les tirages les plus importants, certains d'entre eux ayant été financés au moyen de la Facilité de réserve supplémentaire, le mécanisme de prêt à court terme du FMI qui est utilisé lors de crises. Il y a eu augmentation du crédit net accordé en 2001, les achats ayant dépassé les rachats (remboursements). La Corée et la Russie, qui avaient emprunté d'importantes sommes lors de crises financières antérieures, ont effectué des remboursements substantiels.

Tableau 1

### Flux des ressources du FMI

	2000	2001
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	7,7	24,6
Dont :		
Accords de confirmation	5,8	23,0
Mécanisme élargi de crédit	1,3	0,7
Facilité de financement compensatoire	0,0	0,0
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,5	0,9
Autres	0,1	0,0
Rachats totaux	15,8	14,1
Rachats nets	-8,1	10,5

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement concessionnel du FMI, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont légèrement augmenté. Aucun tirage n'a été effectué dans le cadre de la Facilité de financement compensatoire, l'un des autres mécanismes à fins déterminées du FMI qui a été rationalisé au début de 2000.

## **Gestion des intérêts du Canada au FMI**

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du ministre sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, M. Ian E. Bennett, qui représente le Canada au Conseil d'administration et est l'un des 24 administrateurs du Conseil. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants des pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur les questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays, qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances et le bureau de l'administrateur du Canada au FMI collaborent étroitement avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent fréquemment les représentants des ONG canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, et grâce à la participation des administrateurs et des fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

### ***Participation du Canada aux décisions du FMI***

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par l'intermédiaire de discussions au Conseil. En 2001, le Canada a toutefois voté contre l'augmentation du traitement des administrateurs et celle des salaires du personnel du FMI.

### **Bureau du Canada au FMI**

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers et un adjoint technique canadiens. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un autre conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

### ***Personnel canadien du bureau de l'administrateur***

Administrateur	Ian E. Bennett
Administrateur suppléant (Irlande)	Nicolas O'Murchu
Conseiller canadien	Paul Fenton
Conseiller des Caraïbes	Peter Whitehall
Conseiller canadien	Frank Vermaeten
Adjoint canadien	Chris Faircloth
Adjointe administrative	Monique Chagnon
Adjointe administrative	Catherine Byrne
Adjointe administrative	Liz Craib
Téléphone/télécopieur	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis

## Participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part qui, par suite de la majoration découlant de l'entrée en vigueur de la onzième révision générale, s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 2001, le Canada a reçu 60,5 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du pays.

Tableau 2  
**Position financière du Canada au FMI**

	31 décembre 2001	31 décembre 2000
	(en millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens	4 090,8*	4 443,4*
Position de réserve du Fonds	2 278,4**	1 925,8**

\* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

\*\* Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

À la fin de l'année, le Canada détenait 489,0 millions de DTS, soit 62,7 % de son allocation cumulative. En 2001, la quantité de DTS que détenait le Canada étant inférieure à son allocation, il a versé 12,3 millions de DTS à titre d'intérêts nets<sup>2</sup>.

L'an dernier, conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé une contribution additionnelle à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. Le total des engagements du Canada à l'égard de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2001, les remboursements à l'égard de ces prêts totalisaient 549,1 millions de DTS (sur 700 millions), et les subventions représentaient 168,9 millions de DTS (sur 190 millions). Le Canada a reçu en 2001 des intérêts de 9,3 millions de DTS sur les prêts consentis à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

En outre, le Canada participe aux Nouveaux accords d'emprunt, un mécanisme de crédit établi pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2001 (encadré ci-dessous). En outre, le Canada participe aux Accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le G-10. L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée en 2001.

### ***Nouveaux accords d'emprunt***

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt, entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 68 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 %, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeurent en vigueur. Ils constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

<sup>2</sup> Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.



## **Prochains défis**

Un des grands défis du Fonds consiste à veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins du système économique mondial, qui devient de plus en plus intégré. L'évolution de la place qu'occupe le Fonds dans le système financier international doit continuer de refléter les changements de l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure. Pour relever ces défis :

- Le Fonds doit continuer de travailler en partenariat avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales pour aider les pays à adopter des politiques qui leur permettront de tirer avantage de la mondialisation. Le Fonds est bien placé pour veiller à ce que les retombées de la mondialisation soient partagées le plus largement possible.
- Le Fonds doit aussi poursuivre ses efforts afin de veiller à ce que le secteur privé participe comme il se doit à la prévention et au règlement des crises financières. Il devra collaborer davantage avec la communauté internationale afin de mettre en œuvre un cadre opérationnel visant à intensifier la participation du secteur privé à la gestion des crises, notamment au moyen de l'adoption d'une nouvelle approche en matière de rééchelonnement de la dette publique.
- Le Fonds doit veiller à ce que les quotes-parts des pays membres tiennent davantage compte de la conjoncture économique mondiale et garantir la représentativité de ses mécanismes de régie.

## BANQUE MONDIALE

En sa qualité de membre de la Banque mondiale (la « Banque »), le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante institution multilatérale de développement au monde. Avec 183 membres<sup>3</sup> et des prêts et crédits totalisant 205 milliards de dollars américains consentis à 140 pays membres en développement ou en transition au cours de l'exercice 2001<sup>4</sup>, la Banque mondiale exerce une grande influence sur le développement mondial et la réduction de la pauvreté. Elle fournit des conseils sur des questions stratégiques et un appui financier qui sont essentiels à l'amélioration des perspectives à long terme de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres. La Banque appuie également ses membres en leur fournissant une aide à des conditions de faveur et en leur donnant un accès élargi aux marchés financiers internationaux à des fins de développement.

La participation financière du Canada à la Banque mondiale, qui s'établit à environ 3 % du total des quote-parts, lui confère un siège au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, des discussions avec le personnel de la Banque et des assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs (et du Comité du développement), participer directement à l'élaboration des politiques de la Banque et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement qu'au moyen de programmes bilatéraux. Ainsi, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la discussion à la Banque sur la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme depuis le 11 septembre 2001, le Canada a contribué aux initiatives menées par la Banque pour renforcer la surveillance des institutions financières dans les pays en développement, y compris la prestation d'une aide technique accrue à ces pays. Le Canada a aussi participé à l'élaboration de l'approche adoptée par la Banque en vue de la reconstruction après le conflit en Afghanistan.

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et aux documents stratégiques de l'institution, ce qui l'aide à mieux comprendre le développement international. Par exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est

---

<sup>3</sup> La République fédérale de Yougoslavie est devenue le 8 mai 2001 le 183<sup>e</sup> membre de la Banque mondiale.

<sup>4</sup> L'exercice de la Banque commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin de l'année civile suivante.

en mesure de profiter du savoir-faire de la Banque sur le plan technique et sur celui de l'analyse, et peut ainsi mieux comprendre le contexte des politiques économiques et sociales qui sont propices à une prestation efficace de l'aide. Enfin, comme le Canada est membre de la Banque, les entreprises et les particuliers canadiens ont accès à d'importants débouchés – ils ont fourni en 2001 des biens et des services totalisant 120 millions de dollars américains dans le cadre de marchés financés par la Banque.

## **Aperçu des opérations en 2001**

Au cours de l'exercice 2001, la Banque mondiale s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant 17,3 milliards de dollars américains à 85 pays en développement ou en transition (annexe 2). Même si cette somme est supérieure aux 15,3 milliards de dollars américains accordés en 2000, elle est sensiblement inférieure aux engagements annuels moyens des années 1990. La diminution des prêts s'explique en grande partie par la baisse de la demande des marchés émergents à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui est le guichet de la Banque spécialisé dans le financement non concessionnel. Les nouveaux prêts consentis par la BIRD au cours de l'exercice 2001 ont atteint 10,5 milliards de dollars américains, ce qui est légèrement inférieur aux 10,9 milliards engagés pendant l'exercice 2000 et sensiblement inférieur aux sommes engagées annuellement dans les 10 dernières années. Les prêts concessionnels de la Banque mondiale consentis par l'intermédiaire de l'IDA ont été portés à 6,8 milliards de dollars américains pour l'exercice 2001, en comparaison de 4,4 milliards pendant l'exercice 2000. Les engagements pris par l'IDA au cours de l'exercice 2001 marquent un retour aux niveaux de prêts des années 1990.

## **Aspects géographiques et sectoriels des prêts**

Les nouveaux engagements de prêts de la BIRD en 2001 ont été plus élevés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, atteignant 4,8 milliards de dollars américains ou 46 % de son financement. Certains marchés émergents de cette région ont en effet continué d'emprunter des sommes substantielles. Trois grands emprunteurs se sont prévalus de la majeure partie du financement consenti par la BIRD dans la région : le Mexique (2 milliards de dollars américains), le Brésil (1,7 milliard) et l'Argentine (440 millions). Viennent ensuite les emprunts effectués dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, où l'institution a engagé 2,2 milliards de dollars américains ou 21 % de son financement. De cette somme, environ 1 milliard de dollars a été prêté à la Turquie. La région de l'Asie du Sud a obtenu des prêts de plus de 2 milliards de dollars américains, soit 19 % des nouveaux engagements de la BIRD; tous les nouveaux prêts ont été accordés à l'Inde, le plus important client de la BIRD pendant l'exercice 2001. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique a obtenu 1,1 milliard de dollars américains, soit 11 % des nouveaux prêts de la BIRD. La Chine a été le plus grand client de la BIRD dans cette région au cours de l'exercice 2001, les nouveaux engagements totalisant 790 millions de dollars américains.

Au cours de l'exercice 2001, les prêts de l'IDA ont augmenté dans toutes les régions géographiques sauf dans celle du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui n'a représenté que 2 % des engagements de l'IDA. Les prêts de l'IDA à l'Afrique ont atteint la cible de 50 % du total des nouveaux engagements de l'IDA établie par les donateurs dans le cadre des négociations ayant entouré la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA (voir l'encadré à la page 48). Les prêts régionaux accordés pour lutter contre la pandémie VIH/sida, le renouvellement des prêts à l'Éthiopie et au Nigeria, et l'appui à la reconstruction après-conflit ont gonflé le financement de l'IDA dans la région. La région de l'Asie du Sud et celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont obtenu respectivement 18 % et 15 % du total des prêts de l'IDA. La région de l'Europe et de l'Asie centrale et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes ont obtenu ensemble 15 % des nouveaux prêts. L'Éthiopie a été le plus important emprunteur de l'IDA au cours de l'exercice 2001 (667 millions de dollars américains), suivie du Vietnam (629 millions), de l'Inde (520 millions), du Kenya (350 millions) et du Bangladesh (280 millions).

La Banque a pris le ferme engagement d'investir dans les personnes, comme en fait foi la ventilation sectorielle des opérations de prêt de la BIRD et de l'IDA. L'appui aux investissements dans le secteur social demeure prioritaire pour les deux institutions. Les opérations consacrées à l'éducation, à la santé et à la nutrition, à la population, ainsi qu'au filet de protection sociale ont représenté 25 % du total des prêts octroyés par la Banque mondiale pour l'exercice 2001, en comparaison de 21 % pour l'exercice 2000. Ces projets de développement humain ont représenté respectivement 21 % et 32 % des prêts de la BIRD et de l'IDA au cours de l'exercice 2001. En revanche, la part affectée aux projets pétroliers et gaziers, aux projets miniers, ainsi qu'aux projets électriques et aux autres projets énergétiques est passée d'une moyenne de 17 % du total des prêts de la Banque mondiale entre 1992 et 1997 à 5,4 % au cours de l'exercice 2001, sous l'effet de l'activité accrue d'autres prêteurs dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. La baisse des prêts consacrés aux ressources naturelles traduit également une tendance générale observée à la Banque, soit le passage de grands projets à de plus petites activités à l'appui du renforcement des institutions et du développement humain.

***Instauration du report de prélèvement***

La baisse marquée de la demande de financement de la BIRD de la part des pays à revenu moyen, qui a caractérisé les lendemains de la crise financière en Asie de l'Est, a amené la direction de la Banque à se pencher sur sa réaction envers les pays emprunteurs à revenu moyen. Par suite de cet examen, la Banque a instauré en 2001 une option de financement pour imprévus. Le « report de prélèvement » est un outil de gestion des risques pour les pays qui n'auront bientôt plus besoin de la BIRD, et dont l'accès aux marchés financiers est acceptable, quoique inégal. Cette option permet aux emprunteurs de reporter jusqu'à trois ans le remboursement d'un prêt afin de les aider à maintenir des programmes d'investissement social et structurels, s'il leur devient difficile d'emprunter sur les marchés.

**Opérations autres que les prêts**

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a continué d'accorder une grande importance aux services autres que les prêts afin d'accroître l'efficacité de ses opérations sur le plan du développement. La Banque offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances à l'appui du renforcement des capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui stimulent l'efficacité de ses activités d'investissement et de prêts à l'ajustement.

### ***Les rouages du Groupe de la Banque mondiale***

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA (couramment désignées ensemble sous l'appellation « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement (ou des réformes économiques et sectorielles). La BIRD prête des fonds à des conditions commerciales (taux légèrement supérieurs au taux d'intérêt de ses propres emprunts) aux membres les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits de 35 et 40 ans, sans intérêt, aux membres les plus démunis. L'IDA est la plus importante source de soutien au développement pour les pays les plus pauvres de la planète. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en fonction de sa cote AAA. En pratique, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA est indépendante de la BIRD et reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs, de remboursements d'emprunts ainsi que d'allocations du revenu net de la BIRD. En juin 2001, l'encours des prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA totalisaient, respectivement, 118,9 milliards et 86,6 milliards de dollars américains.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables. Elle offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, une mobilisation des ressources et une aide technique. En juin 2001, l'encours des prêts et des participations de la SFI atteignait 11 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant des risques non commerciaux comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils. En juin 2001, l'encours des garanties de l'AMGI s'élevait à 5,2 milliards de dollars américains.

Chacun des 183 actionnaires occupe un siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. La plupart des décisions stratégiques, opérationnelles et administratives ont toutefois été déléguées au Conseil, constitué de 24 membres. La représentation au sein de ce conseil est répartie également entre les pays industrialisés et les pays en développement. Compte tenu du système de représentation au Conseil des administrateurs par groupe de pays, l'administrateur du Canada représente également Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

## **Renforcement du volet de réduction de la pauvreté à la Banque mondiale**

### **Ralentissement économique mondial**

L'exercice 2001 a été une année pleine de défis pour un grand nombre de clients de la Banque. L'économie mondiale a décéléré par suite d'un ralentissement de l'économie américaine au milieu de 2000. La croissance dans un grand nombre de pays en développement s'est essouffée à mesure que les investissements diminuaient dans les économies de l'Asie de l'Est et que les effets du ralentissement aux États-Unis se propageaient au Mexique et au reste de l'Amérique latine. La faiblesse de la demande européenne et japonaise, la baisse des prix des produits de base et une réduction marquée de la croissance du commerce ont fait ralentir la croissance de l'économie dans presque tous les secteurs des pays en développement. Cette situation a été aggravée par les attentats terroristes du 11 septembre 2001. La pauvreté a gagné du terrain à mesure que les pays en développement faisaient face à une baisse des recettes tirées des exportations, à une hausse des coûts d'assurance et de transport des exportations, à l'augmentation du coût des emprunts, à la diminution des recettes du tourisme et, dans certains cas, à d'importantes pressions attribuables à un flux de réfugiés. La Banque a réagi rapidement pour aider les clients à composer avec ces chocs soudains, en fournissant des prêts et une aide technique. Ainsi, la Banque a approuvé le 20 décembre 2001 l'octroi d'un prêt de 75 millions de dollars américains à l'appui du programme de relèvement économique d'urgence du gouvernement de la Jamaïque, conçu pour aider le pays à surmonter les répercussions économiques des attentats du 11 septembre et d'autres chocs.

À titre de membre du groupe d'orientation sur la reconstruction de l'Afghanistan (ARSG)<sup>5</sup> et de vice-présidente de son groupe de mise en œuvre, la Banque a un important rôle à jouer dans les efforts internationaux déployés pour appuyer la reconstruction après le conflit en Afghanistan. De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque asiatique de développement, la Banque a entrepris une évaluation des besoins en Afghanistan qui sera à la base de l'aide apportée à ce pays par la communauté internationale. L'Afghanistan deviendra admissible aux prêts concessionnels de la Banque une fois que son léger arriéré à l'IDA aura été effacé. La Banque collaborera également avec la Banque asiatique de développement, des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de régler les problèmes économiques qui menacent la stabilité en Asie du Sud et en Asie centrale.

<sup>5</sup> Mis sur pied par des donateurs en novembre 2001, l'ARSG coordonne les efforts internationaux déployés pour venir en aide à l'Afghanistan. Il est coprésidé par l'Union européenne et par les gouvernements des États-Unis, du Japon et de l'Arabie saoudite. L'ARSG a mis la dernière main à la structure de son groupe de mise en œuvre en janvier 2002. Ce groupe sera présidé par le ministre des Finances de l'Afghanistan, et des représentants de la Banque, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque asiatique de développement, de la Banque islamique de développement et du groupe de donateurs bilatéraux qui appuient l'Afghanistan seront vice-présidents.

### **La réponse de la Banque mondiale aux attentats du 11 septembre**

La réponse de la Banque mondiale, qui a été élaborée conjointement avec le FMI et les banques régionales de développement, prévoyait notamment :

- un accroissement des prêts et une intensification de l'aide technique à l'appui des efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- un soutien accru aux pays à faible revenu, dans les cas justifiés, au moyen :
  - d'une aide technique et de conseils stratégiques accrus,
  - d'une augmentation des prêts d'urgence et des prêts à l'ajustement,
  - d'un décaissement plus rapide des prêts, et d'un élargissement à court terme des flux de prêts concessionnels sous la forme de projets ou de prêts à l'ajustement,
  - d'une analyse plus ciblée de la pauvreté, des finances et de l'économie des pays, de la part du personnel de la Banque,
  - dans des cas exceptionnels, d'une aide additionnelle aux pays pauvres très endettés qui en sont au point d'achèvement;
- une collaboration plus étroite avec les Nations Unies, les banques régionales de développement et les organismes bilatéraux à l'appui de la reconstruction en Afghanistan et de la promotion de la stabilité régionale en Asie du Sud et en Asie centrale.

### **Renforcement de la prise en charge par les pays**

La Banque continue d'intégrer à ses activités les principes de la prise en charge par les pays, principes qui sont à la base du Cadre de développement intégré (CDI)<sup>6</sup>. Selon l'approche générale du CDI, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)<sup>7</sup>, conçus par les pays, constituent les principaux moteurs des politiques du développement et de la réduction de la pauvreté dans les pays les plus démunis. Ces cadres sont en réalité des travaux en cours et, à ce stade initial de la conception et de la mise en œuvre, bon nombre de gouvernements de pays en développement ont pu compter sur un solide soutien de la Banque mondiale. À la fin de 2001 et au début de 2002, la Banque mondiale et le FMI ont entrepris un examen exhaustif du

<sup>6</sup> Le CDI, dont le concept avait été lancé par le président de la Banque, M. James Wolfensohn, à une réunion des dirigeants de banques multilatérales de développement tenue en janvier 1999, vise à mieux harmoniser les aspects sociaux, environnementaux et de régulation du développement avec les enjeux structurels et financiers. Selon le CDI, la Banque et d'autres intervenants du développement adopteront un point de vue à plus long terme du développement, et travailleront en plus étroite collaboration avec les pays en développement, la société civile et le secteur privé afin d'appuyer les programmes de développement menés par les pays.

<sup>7</sup> Les CSLP ont été initialement conçus en 1999 à titre de mécanisme stratégique exhaustif visant à établir un lien plus étroit entre l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les initiatives de réduction de la pauvreté. Ils sont rapidement en voie de devenir l'énoncé principal de la stratégie de développement des pays les plus démunis.



processus des CSLP. Les résultats de cet examen doivent être présentés aux réunions d'avril 2002 du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement (détails dans la section « Questions communes »).

Quand ils rédigent leurs CSLP, les gouvernements des pays en développement visent les mêmes processus généraux de consultation et de planification du développement que ceux qui sont à la base du CDI. Au cours des discussions entourant le cadre stratégique de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, les donateurs et les représentants des emprunteurs se sont mis d'accord pour dire que les programmes de l'IDA devaient renforcer les priorités du développement national exposées dans les CSLP des différents pays.

Les principaux enjeux du CDI et des CSLP sont les suivants : accroître la capacité institutionnelle des gouvernements des pays en développement afin de planifier et de mettre en œuvre des stratégies exhaustives de réduction de la pauvreté; faire en sorte que les gouvernements aient l'intention et soient capables de soutenir, à moyen et à long terme, des engagements de saine régie et de respect des principes du CDI; assurer un judicieux équilibre entre les processus consultatifs du CDI ou des CSLP, d'une part, et le mandat légitime confié aux élus des pays bénéficiaires et consistant à établir les priorités stratégiques et à prendre des décisions, d'autre part; renforcer les systèmes de vérification et de gestion des dépenses comme conditions essentielles à la reddition de comptes par les gouvernements; intégrer les CSLP aux processus budgétaires nationaux; et harmoniser les modalités et la programmation des donateurs avec ces stratégies.

### **Prêts à l'ajustement**

La part élevée des prêts à l'ajustement, par rapport au total du financement consenti par la Banque, est l'une des conséquences de la nouvelle orientation de la Banque en matière de soutien des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté émanant des pays. La part des prêts à l'ajustement demeure plus élevée que le niveau théorique de 25 % établi par le Conseil des administrateurs. Les activités d'ajustement ont représenté 38 % de l'ensemble des prêts consentis par la Banque mondiale pendant l'exercice 2001, en comparaison de 41 % pour l'exercice 2000, mais elles ont baissé sensiblement si on les compare aux 63 % affichés au moment où la Banque réagissait à la crise financière des marchés émergents en 1999 (quand le mécanisme a servi à soutenir les secteurs sociaux et financiers des pays en crise). Les prêts à l'ajustement servent à appuyer des réformes dans des secteurs entiers et une restructuration dans un certain nombre de domaines. La plupart des activités d'ajustement exercées par la Banque au cours de l'exercice 2001 ont été fournies sous forme de prêts à l'ajustement structurel régis par programmes, qui sont conçus pour soutenir des réformes sociales et structurelles mises en œuvre par des gouvernements de pays en développement et qui entraînent des modifications stratégiques continues et progressives ainsi qu'un renforcement des institutions. En ce qui concerne les secteurs, la plus grande partie des prêts à l'ajustement octroyés par la Banque soutiennent la gestion du secteur public, les réformes du secteur financier et une amélioration de la régie.

Le Département de l'évaluation des opérations<sup>8</sup> a constaté une amélioration des résultats des prêts à l'ajustement au cours des années 1990, et il a conclu dans son rapport annuel pour l'exercice 2001 que ces résultats demeurent favorables. Le Département attribue cette amélioration à l'intégration des apprentissages tirés des expériences antérieures de la Banque en matière de prêts à l'ajustement, notamment une plus grande attention accordée à la prise en charge par les emprunteurs, la diminution du nombre de conditions relatives aux prêts et l'utilisation accrue des opérations par tranche accordant des décaissements en fonction des mesures stratégiques prises plutôt qu'en fonction des engagements stratégiques. Le Département estime également que l'amélioration découle du fait que les opérations de la Banque sont davantage tournées vers les pays qui se sont engagés à instaurer de bonnes politiques et qui les mettent en œuvre. De concert avec la direction de la Banque, le Département travaille à l'amélioration du cadre de surveillance des prêts à l'ajustement, en passant de l'observation des conditions inhérentes aux prêts et des résultats intermédiaires à une évaluation des répercussions et des résultats finaux.

À la fin de l'exercice 2001, le Conseil d'administration a approuvé l'instauration d'un nouveau genre d'activité d'ajustement – le crédit de soutien contre la pauvreté – qui prévoit un financement budgétaire à l'appui de la mise en œuvre des CSLP. Ce crédit sera offert aux clients qui appliquent des processus budgétaires et fiduciaires transparents et des stratégies dynamiques de réduction de la pauvreté. Depuis sa création au printemps 2001, ce crédit a été approuvé pour le Burkina Faso, l'Ouganda et le Vietnam.

### **Évaluation de la pauvreté**

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté garde une place prééminente dans ses opérations, la Banque a mis sur pied en 1997 le Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique. Le Réseau conseille les équipes de pays de la Banque sur les effets des nouveaux programmes et politiques et des projets individuels. Les évaluations de la pauvreté effectuées par le Réseau pour des pays particuliers continuent d'offrir un précieux appui aux efforts déployés par la Banque en vue de réduire la pauvreté. En raison de la plus grande importance accordée au renforcement de la règle de droit, le Réseau élabore aussi des évaluations des institutions et de la régie, qui seront intégrées aux stratégies d'aide par pays. Au cours de l'exercice 2001, la Banque a effectué 4 évaluations de la pauvreté par pays, y compris une évaluation de la pauvreté rurale en Chine, ce qui a porté à 108 le nombre d'évaluations et de mises à jour menées depuis 1993. Ces évaluations couvrent la majorité des personnes les plus démunies de la planète.

---

<sup>8</sup> Le Département, une unité indépendante de la Banque, évalue l'incidence des opérations de la Banque sur le développement. Il relève directement du Conseil des administrateurs.

Par ailleurs, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et la Banque poursuit les efforts afin d'uniformiser ces évaluations. D'autres travaux seront menés dans le cadre de la rétrospective habituelle des stratégies d'aide par pays afin d'améliorer les données historiques liées à la lutte contre la pauvreté dans chacune de ces stratégies. Ces travaux remplaceront en partie les travaux de surveillance de la pauvreté qui avaient été menés dans le cadre du Programme d'interventions ciblées de l'IDA. On a mis fin au Programme en juin 2001 car le Département de l'évaluation des opérations trouvait qu'il ne constituait pas un bon indicateur de l'accent que met la Banque sur la pauvreté.

### **Afrique : Une priorité spéciale**

La Banque et ses actionnaires reconnaissent que les défis du développement pour les pays africains sont particulièrement difficiles à relever et que sans des efforts internes et externes de grande envergure, les pays de ce continent ne pourront atteindre les objectifs de développement pour le millénaire. Les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale ont donc pris l'engagement, dans le cadre des assemblées annuelles de 2000, de mettre l'Afrique au centre des activités de leurs institutions. En guise de suivi, les dirigeants des deux institutions ont effectué leur première visite conjointe de la région en février 2001. Ils ont alors rencontré les dirigeants de 22 pays d'Afrique afin de discuter des principaux enjeux du développement. Ces réunions ont confirmé l'engagement qu'ont pris les dirigeants africains d'apporter des modifications en profondeur afin d'en arriver aux niveaux de croissance économique et de réduction de la pauvreté nécessaires à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire.

Peu après cette visite, 53 chefs d'États africains ont souligné leur engagement à l'égard d'une réforme et d'une prise en charge du processus du développement en adoptant le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) lors du Sommet de 2001 de l'Organisation de l'unité africaine. Le NPDA est un plan d'action complet dirigé par les pays d'Afrique et ayant pour objet de mettre fin à la marginalisation économique du continent. Les dirigeants du G-8 ont discuté de cette initiative à Gênes en juillet 2001, et ils ont pris l'engagement de centrer le sommet de 2002, qui se tiendra à Kananaskis, sur le soutien au développement de l'Afrique.

### **Objectifs de développement pour le millénaire**

---

Au Sommet du millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, des dirigeants du monde entier ont approuvé des objectifs de développement précis et mesurables. Les 10 objectifs de développement pour le millénaire ont été publiés dans le rapport du 6 septembre 2001 du Secrétaire général des Nations Unies sur un plan de mise en œuvre de la Déclaration du millénaire. Ces 10 objectifs sont les suivants :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar américain par jour;
- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes qui souffrent de la faim;
- faire en sorte que d'ici 2015, tous les enfants du monde soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires;
- assurer, de préférence d'ici 2005, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires pour les filles et les garçons, et assurer d'ici 2015 au plus tard, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation;
- réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle;
- avoir arrêté et commencé à inverser, d'ici 2015, la propagation du VIH/sida;
- avoir arrêté et commencé à inverser, d'ici 2015, le fléau du paludisme et des autres grandes maladies;
- intégrer les principes du développement durable aux programmes et aux politiques des pays et inverser la tendance à l'épuisement des ressources naturelles;
- réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau potable.

### ***La réponse de la Banque mondiale à la pandémie du VIH/sida***

Le VIH/sida n'est plus seulement une question de santé publique, mais bien une crise du développement. Les forts taux d'infection dans les pays en développement tuent ou invalident nombre des particuliers les plus productifs de ces économies et menacent la stabilité économique et sociale. Dans les pays les plus durement touchés, qui se trouvent pour la plupart en Afrique subsaharienne, le VIH/sida menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années.

La plupart des programmes de la Banque qui concernent le VIH/sida sont exécutés par l'entremise de l'IDA qui a intégré le VIH/sida à ses travaux. Au cours de l'exercice 2001, l'IDA a engagé davantage de ressources dans des projets concernant le VIH/sida qu'elle ne l'avait fait au total auparavant. Depuis septembre 2000, le Programme multinational de lutte contre le VIH/sida a consenti des prêts de 500 millions de dollars américains aux gouvernements afin de combattre le VIH/sida. Même si l'IDA prévoyait initialement qu'il faudrait une période de trois ans avant d'engager les fonds du Programme, la forte demande a entraîné l'engagement de presque tous les fonds mis à la disposition du Programme en 15 mois. Quinze autres projets devraient être financés au moyen d'un deuxième prêt de 500 millions de dollars américains, qui a été approuvé en février 2002. Le Conseil des administrateurs a également approuvé en 2001 la première étape d'un projet multinational de prévention et de surveillance du VIH/sida pour les Caraïbes de 155 millions de dollars américains, dont plus de 40 millions réservés à la Barbade et à la République dominicaine. Plus de 390 000 personnes sont porteuses du VIH/sida dans la région des Caraïbes (ce qui en fait la région avec le plus haut taux de prévalence au monde après l'Afrique subsaharienne). Enfin, l'IDA continue d'appuyer d'autres projets autonomes de lutte contre le VIH/sida et d'intégrer des composantes de lutte contre le VIH/sida aux activités dans tous les secteurs.

La Banque participe également aux activités du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a été lancé lors du Sommet du G-8 tenu à Gênes. Le Fonds a reçu des engagements de 2 milliards de dollars américains de la part du G-7 et d'autres pays donateurs, de sociétés, d'organismes sans but lucratif et de particuliers. Le Fonds est entré en fonction à la fin de janvier 2002, et ses premiers projets devraient être lancés au printemps 2002. La Banque mondiale en sera le fiduciaire.

### **Examen de la Dixième à la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA par le Département de l'évaluation des opérations**

Les leçons tirées des activités de l'IDA sont particulièrement importantes pour accroître l'efficacité des efforts de réduction de la pauvreté de la Banque. En 1998, les donateurs de l'IDA ont demandé au Département de l'évaluation des opérations de se pencher sur l'évaluation du rendement de l'IDA en matière de mise en œuvre des engagements de la Dixième, de la Onzième et de la Douzième reconstitution des ressources (la période de 1994 à 2000). Les donateurs de l'IDA ont reçu l'étude en neuf volumes au printemps de 2001, et ont pu s'en servir pour leurs échanges sur la Treizième reconstitution des ressources.

Le Département a conclu que l'observation par l'IDA de la longue liste d'engagements de reconstitution était satisfaisante, quoique inégale d'un secteur à l'autre. L'IDA mis davantage l'accent sur la pauvreté, et la qualité des services de prêt et des autres services a augmenté. L'IDA a également apporté une importante contribution à l'analyse et à la collecte de données sur la pauvreté. Le Département a signalé que les mesures adoptées par l'IDA en vue d'accroître les prêts au secteur social avaient été très satisfaisantes pendant la période examinée. Les prêts au secteur social ont été portés de 20 % du total des prêts de l'IDA à la fin des années 1980 à un niveau soutenu de 40 % depuis 1995.

Le Département a également jugé que, par rapport à 1994, l'IDA avait en 2000 porté une plus grande attention aux besoins uniques de chaque pays, au développement des institutions et au secteur public. L'IDA a en outre mieux répondu aux besoins des emprunteurs. Le Département a toutefois souligné qu'il restait du travail à faire pour renforcer la capacité d'analyse de l'IDA et mettre au point une bonne surveillance axée sur les résultats. Enfin, il a été fortement suggéré que les donateurs établissent des objectifs plus clairs pour l'IDA.

L'examen du Département (en anglais) peut être consulté sur le site Web de la Banque mondiale, à l'adresse <http://www.worldbank.org/ida/oed/oeddocs.html>.

### **Discussions entourant la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA – Soutenir davantage la prise en charge par les pays**

En février 2001, des représentants de 40 gouvernements donateurs (représentants auprès de l'IDA) ont entrepris des négociations sur la portée de la Treizième reconstitution des ressources ainsi que sur le cadre stratégique qui sera à la base des activités de l'IDA durant la période de reconstitution (de juillet 2002 à juin 2005). Environ 60 % du financement de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA sera fourni par des donateurs. La part du Canada devrait être la même que dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA. Même s'il était initialement prévu que les négociations prendraient fin en décembre 2001, l'absence de consensus chez les donateurs au sujet de la mesure dans laquelle l'IDA devrait financer le développement au moyen de subventions a prolongé les négociations. Au moment de mettre sous presse, les donateurs ne s'étaient toujours pas mis d'accord sur la Treizième reconstitution des ressources.

Dans le cadre des négociations entourant la Treizième reconstitution des ressources, les représentants auprès de l'IDA ont convenu que l'organisme devait soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté prises en charge par les pays. Ils ont souligné que l'IDA devait mettre l'accent sur les résultats, et ils ont recommandé que les objectifs de développement pour le millénaire constituaient le cadre de base de la mesure des résultats. Ils ont également demandé à l'IDA de faire en sorte que les stratégies d'aide par pays de la Banque incluent des repères axés sur les résultats permettant d'évaluer l'efficacité de l'aide fournie par l'IDA. Dans les limites du soutien offert aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les représentants ont insisté sur le fait que l'IDA devait investir dans les personnes, surtout en appuyant l'élargissement de l'infrastructure de base, de la santé et de l'éducation, et soutenir le renforcement de la gestion du secteur public. Ils ont réaffirmé l'objectif de la Treizième reconstitution, établi lors de la Douzième reconstitution, était de faire en sorte que l'Afrique bénéficie de la moitié des allocations de l'IDA.

Les représentants auprès de l'IDA ont en outre pressé l'organisme de mieux choisir ses activités et de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement, en fonction d'un avantage comparatif. Ils ont réaffirmé l'importance du mécanisme d'allocation fondé sur le rendement, et surtout de la valeur élevée qui est accordée à la régie. Ils ont également demandé que la direction évalue l'incidence de ce mécanisme sur les niveaux de pauvreté. Parallèlement, ils ont recommandé que l'IDA fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui a trait aux allocations à des pays qui relèvent d'un conflit et qui n'ont pas eu le temps d'établir leur crédibilité en ce qui a trait aux politiques.

### ***IDA – Au service des plus démunis***

---

Mise sur pied en 1960, l'IDA est la plus importante source de soutien externe au développement pour les pays les plus pauvres. Elle offre chaque année un financement à long terme de 6 à 7 milliards de dollars américains à des conditions très favorables. Ces fonds sont accordés à 79 pays regroupant 2,4 milliards d'habitants, dont 80 % vivent avec moins de 2 \$US par jour, et 40 %, moins de 1 \$US par jour.

L'admissibilité aux prêts concessionnels de l'IDA est surtout fonction d'une évaluation du revenu par habitant d'un pays donné. Pour l'exercice 2001, le montant maximal de ce revenu s'établissait à 884 \$US. Un certain nombre de petits États insulaires où le revenu par habitant est supérieur à ce seuil sont également admissibles au financement concessionnel de l'IDA, compte tenu de leur capacité limitée et de leur grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

L'IDA facilite l'accès à des services sociaux améliorés, comme des écoles, des hôpitaux et des cliniques ainsi que des services d'hygiène et d'eau potable. Elle soutient également les investissements visant à accroître la productivité et à créer de l'emploi.

Pour que ses ressources soient utilisées efficacement, les allocations de l'IDA à ses clients sont assujetties à des critères de rendement fortement axés sur une saine régie.



## ***La participation financière du Canada à la BIRD et à l'IDA***

### **BIRD**

Le Canada fournit 2,79 % du capital de la BIRD, et il a déjà versé la totalité de cette contribution. La partie des contributions qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. Le capital exigible à vue représente un passif éventuel pour les actionnaires. La BIRD utilise le capital libéré pour obtenir des fonds sur les marchés financiers internationaux au titre de son programme de prêts. On évalue périodiquement si le capital de la BIRD est suffisant, et celui-ci est reconstitué au moyen d'augmentations générales occasionnelles du capital. La plus récente augmentation a eu lieu en 1988.

	<b>Total de la contribution du Canada et des contributions engagées à la BIRD</b>	<b>Part des voix du Canada à la BIRD</b>	
	(M \$US)	Nombre de voix	% du total
	5 403,8	45 045	2,79
libéré	334,9		
exigible à vue	5 068,9		

### **IDA**

Comme le financement concessionnel de l'IDA ne produit pas de rendement financier, ses activités sont entièrement souscrites à partir des contributions des donateurs, des frais d'emprunt et des remboursements du principal sur ses prêts en cours, ainsi que d'allocations du revenu net de la BIRD. Les ressources financières de l'IDA sont reconstituées en cycles de trois ans. En novembre 1998, les donateurs ont convenu que le montant total de la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA se chiffrerait à 20,5 milliards de dollars américains. Ils ont aussi convenu que leur part serait de 11,7 milliards de dollars américains. La part des contributions de donateurs du Canada a été de 3,75 %. Pour s'acquitter de ces obligations, le Canada a délivré des billets à vue en 1999, en 2000 et en 2001. Chacun de ces billets est encaissé sur une période de six ans. Le montant et les modalités de la contribution du Canada à la Treizième reconstitution seront déterminés une fois que les donateurs se seront entendus sur le cadre général de financement.

<b>Contribution du Canada à la Douzième reconstitution (juillet 1999-juin 2002)</b>	<b>Part des contributions de donateurs du Canada pour la Douzième reconstitution</b>	<b>Part des voix du Canada pour la Douzième reconstitution</b>	
		Nombre de voix	% du total
(M \$CAN)	% du total		
607	3,75	81 592	3,39

## **Priorités du Canada à la Banque mondiale**

Même si les positions arrêtées par le Canada à la Banque mondiale continuent d'évoluer, elles sont en grande partie fondées sur les politiques du pays en matière de coopération au développement international et sur sa politique étrangère, ainsi que sur la grande importance qu'accorde le Canada au maintien de l'intégrité financière de la Banque mondiale et de ses instruments.

## **Réduction de la pauvreté et développement humain**

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour aider les pays les plus démunis, et il préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le Cadre de développement intégré, qui fait valoir les principes fondamentaux de la prise en charge par les pays, favorise les partenariats et met l'accent sur les résultats et une vision à long terme du développement. Le Canada appuie aussi le processus des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, aux termes duquel les gouvernements de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des stratégies générales de réduction de la pauvreté en partenariat avec la collectivité des donateurs. La Banque reconnaît de plus en plus que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie, la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en considération pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de leur vulnérabilité sur le plan économique et matériel ainsi que de leur capacité restreinte.

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par la Banque en vue d'accroître l'importance des enjeux du secteur social dans le cadre des programmes de stabilisation macroéconomique. L'application de saines politiques macroéconomiques constitue un élément clé de la stimulation de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Parallèlement, l'attention accordée aux enjeux sociaux doit être à la base de la stabilisation macroéconomique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

### ***Les prises de position du Canada***

Les décisions du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. À l'occasion, toutefois, des administrateurs n'ont pu participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. Entre avril et décembre 2001, l'administrateur du Canada ne s'est pas rallié au consensus du Conseil à 33 reprises.

- Le Canada ne s'est pas prononcé au sujet de 22 prêts et investissements de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI) en Inde et au Pakistan, car il était d'avis que ces mesures n'étaient pas conformes aux sanctions approuvées à l'échelle internationale, qui sont appliquées contre ces deux pays depuis qu'ils ont mené des essais d'armes nucléaires en mai 1998. Compte tenu de l'incidence économique de la situation de l'Afghanistan sur le Pakistan et l'Inde, le Canada a modifié sa position à l'automne 2001, et il a indiqué qu'il appuyait les prêts de toutes catégories octroyés par des banques multilatérales de développement à ces deux pays.
- Le Canada s'est opposé à sept mesures du Groupe de la Banque en Indonésie, en raison des réserves qu'il a au sujet de la faiblesse de la régie des sociétés et de l'observation de la règle de droit dans ce pays.
- Le Canada s'est opposé en mai 2001 à une mesure de la SFI à l'appui d'un projet d'aciérie avec le Grupo Peixoto de Castro, en raison d'une surcapacité sur le marché mondial de l'acier.
- Le Canada s'est opposé en juin 2001 aux recommandations de la direction au sujet de l'augmentation du traitement du personnel de la Banque mondiale. Le Canada s'est opposé en décembre 2001 à la proposition de la direction visant à ajouter un poste de catégorie professionnelle au personnel des bureaux des administrateurs. (En vertu de cette nouvelle politique, les groupes multinationaux et les bureaux nationaux peuvent compter jusqu'à 14 employés et 9 employés, respectivement).
- En outre, en sa qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances a voté en juillet 2001 contre une augmentation du traitement des administrateurs de la Banque mondiale et de leurs suppléants.

## Éducation

Le Canada estime que l'éducation est un facteur crucial de développement. Le ministre de la Coopération internationale a représenté le Canada au Forum mondial « Éducation pour tous » qui s'est tenu en avril 2000 à Dakar, au Sénégal, et où des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont pris l'engagement d'aider les pays en développement à entreprendre une réforme de l'éducation et à établir des plans réalistes en vue d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous<sup>9</sup>. Le ministre des Finances a réitéré l'appui du Canada aux objectifs de l'éducation pour tous dans ses déclarations aux assemblées d'avril et de novembre 2001 du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI.

La Banque a porté à 1,1 milliard de dollars américains ses programmes de prêt à l'éducation au cours de l'exercice 2001 – une augmentation de 50 % par rapport à l'exercice 2000. Elle offre également au secteur de l'éducation un important soutien sous une forme autre que des prêts. Pendant l'exercice 2001, le personnel de la Banque a entrepris une analyse des problèmes d'éducation dans les pays en développement et a fourni des conseils stratégiques en la matière, en mettant l'accent sur l'éducation pour les filles. Ainsi, aux termes d'un projet financé par la Banque en Guinée, l'inscription des filles est passée de 44 % en 2000 à 49 % en 2001.

Les employés de la Banque travaillent en étroite collaboration avec le Groupe de travail du G-8 sur l'éducation<sup>10</sup> afin d'évaluer les besoins financiers qui permettront de réaliser les objectifs de l'éducation pour tous d'ici 2005 et 2015. Le rôle de la Banque à l'appui des efforts déployés à l'échelle internationale en faveur de l'éducation sera discuté à la réunion du Comité du développement qui se tiendra en avril 2002.

## Efficacité du développement

Le Canada vise depuis longtemps à assurer l'efficacité des activités de la Banque. Il ne s'agit pas simplement de réduire les coûts et d'économiser. L'efficacité passe par des choix judicieux, des priorités clairement établies et une prestation efficace des services. La Banque doit opérer dans les secteurs où son aide peut être utilisée de façon productive et où elle jouit d'un avantage comparatif manifeste. Elle fait des choix plus judicieux en mettant l'accent sur les États qui appliquent des réformes et sur ceux qui fournissent

---

<sup>9</sup> Dans le cadre du Forum tenu en avril 2000 à Dakar, au Sénégal, les ministres de l'éducation et du développement de partout dans le monde ont établi les six objectifs de l'éducation : égalité d'accès à l'éducation primaire et secondaire pour les filles et les garçons d'ici 2005 et égalité d'accès à l'éducation de tous les niveaux pour les garçons et les filles d'ici 2015, éducation primaire de qualité pour tous d'ici 2015, amélioration de 50 % du pourcentage d'alphabétisation des adultes d'ici 2015, élargissement des soins et de l'éducation pour la petite enfance, égalité d'accès pour les jeunes et les jeunes adultes à des programmes adéquats d'apprentissage et de préparation à la vie active, et accroissement de la qualité de l'éducation.

<sup>10</sup> Un groupe de travail constitué de hauts fonctionnaires a été mis sur pied par les dirigeants du G-8 lors du Sommet de Gênes de 2001, afin d'étudier des moyens d'accroître le soutien international aux objectifs de développement pour le millénaire en matière d'éducation.

un bon rendement. Dans le cas des crédits de l'IDA, les allocations sont fonction de critères de rendement. Afin de surveiller le rendement d'un pays de manière significative, la Banque insiste pour que des indicateurs de résultats liés à la pauvreté soient utilisés pour mesurer les résultats réels, notamment des indicateurs comme les taux de malnutrition infantile et de mortalité maternelle et infantile.

La Banque continue d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du développement, et ce, en mettant l'accent sur la qualité de ses projets. Une plus grande vigilance est désormais exercée dans la préparation et la supervision des projets, et cela a permis d'accroître le nombre de projets qui atteignent leurs objectifs de développement. Durant le premier semestre de l'exercice 2001, le Département de l'évaluation des opérations a déterminé que 82 % des projets obtenaient une cote satisfaisante pour ce qui est de la réalisation des objectifs visés. Les récentes évaluations du Département indiquent une nette amélioration du rendement des projets en Afrique, attribuable à la détermination de la direction de la Banque en vue d'améliorer la gestion des projets.

La coordination et l'harmonisation des programmes constituent un autre élément crucial d'une aide au développement efficace. Le Canada a toujours demandé avec instance à la Banque d'établir des partenariats plus étroits avec d'autres organisations multilatérales – y compris les Nations Unies – et avec des donateurs bilatéraux, en fonction d'un avantage comparatif.

### **Condition féminine**

Le Canada est un ardent défenseur de la condition féminine comme élément prioritaire des activités de la Banque mondiale. Les prêts que celle-ci consent dans presque tous les secteurs incluent des activités qui viennent particulièrement en aide aux femmes et aux jeunes filles. Par suite d'un examen de sa stratégie en matière de condition féminine, la direction de la Banque a pris l'engagement d'intégrer ce dossier à ses stratégies d'aide par pays et de travailler de concert avec les pays en développement et les partenaires de l'extérieur afin de déterminer les stratégies qui permettront le mieux de promouvoir l'égalité des sexes. Au cours de l'exercice 2001, la Banque a publié un important rapport de recherche intitulé *Développement soutenu – par l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix*. Selon le rapport, qui orientera la stratégie de la Banque en matière de condition féminine, des données empiriques indiquent clairement que l'inégalité des sexes tend à ralentir le développement, et que l'égalité des sexes contribue à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer la nutrition, et à abaisser le taux de fertilité et le taux de transmission du VIH/sida. L'Agence canadienne de développement international travaille actuellement en étroite collaboration avec la Banque afin d'accroître la capacité de celle-ci en matière d'égalité des sexes. Pour favoriser l'échange de connaissances avec ses partenaires en développement, la Banque diffuse, sur son site Web, un certain nombre d'indicateurs statistiques sur la condition féminine.

## Développement du secteur privé

Le secteur privé a un important rôle à jouer dans pratiquement tous les enjeux liés aux développements, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement ou de l'aide à la privatisation dans les économies en transition. Le Canada maintient que la priorité fondamentale du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé consiste à créer un milieu propice à l'investissement et des cadres de saine réglementation afin de permettre au secteur privé de se développer et de s'épanouir d'une manière durable. Le Canada a favorisé, en matière de développement du secteur privé, l'approche de plus en plus coordonnée qui a été observée au sein du Groupe de la Banque mondiale au cours des trois dernières années. Le Groupe a préparé en juin 2001 un document intitulé *Stratégie de développement du secteur privé – Questions et options*, à des fins de consultations auprès des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des organismes multilatéraux. Par suite du processus consultatif, le document est devenu l'ébauche de la *Stratégie de développement du secteur privé*, dont les administrateurs ont discuté de façon informelle en novembre 2001. La stratégie porte sur deux grands thèmes : élargir la portée des marchés et améliorer la prestation des services de base. Parmi les principaux éléments de la stratégie, mentionnons : la création d'un climat propice à l'investissement, la prestation d'un soutien direct aux sociétés privées, l'appui à la participation du secteur privé à l'infrastructure, le renforcement du rôle du secteur privé afin de soutenir les efforts publics déployés pour en arriver à un accès universel et abordable aux services sociaux, ainsi que l'adoption d'une nouvelle approche visant à mieux cibler les subventions destinées aux démunis et à améliorer la prestation des services.

Ensemble, la BIRD et l'IDA ont octroyé au cours de l'exercice 2001 des prêts de plus de 550 millions de dollars américains à l'appui direct du développement du secteur privé. L'incidence grandissante des opérations de microcrédit (des prêts relativement peu élevés consentis aux démunis par des organismes communautaires locaux comme la Grameen Bank au Bangladesh) illustre l'importance du rôle du secteur privé dans le développement. Grâce à un petit investissement, ces organismes ont réussi à améliorer les conditions de vie des démunis, surtout des femmes, dans les pays en développement. Les résultats de ces opérations prouvent clairement que les plus démunis peuvent devenir de très bons entrepreneurs et constituer de très bons risques de crédit.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés, qui comprend la Banque, le Canada, 25 autres donateurs bilatéraux et multilatéraux et 2 organismes privés, a été mis sur pied en 1995 afin d'appuyer le développement et l'expansion des institutions viables qui fournissent des services de microfinancement aux plus démunis. En 2001, le Groupe consultatif a sensiblement élargi la portée de ses centres de formation en Afrique, en Asie et en Europe.

### **Microcrédit : Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés**

Le microcrédit est un important outil de développement dans les pays les plus pauvres. Au cours de l'exercice 2001, le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GAPD) a consacré 6,7 millions de dollars américains à l'élargissement des opérations de microcrédit dans les pays les plus pauvres du monde. Le Canada appuie fortement les efforts du GAPD en vue d'élargir la portée du microcrédit.

Les travaux du GAPD visent à renforcer la capacité des institutions de microfinancement ayant fait leurs preuves et à aider les pauvres. La Banque a versé 30 millions de dollars américains à la première étape du mécanisme, et elle a accordé une autre tranche de 7 millions de dollars américains pour la première année de la deuxième étape (qui se terminera en juin 2003). L'Agence canadienne de développement international a versé 1,5 million de dollars canadiens à la première étape et 1 million de dollars canadiens à la deuxième.

Pour la deuxième étape du GAPD, les donateurs ont adopté les stratégies suivantes :

- appuyer la mise en place d'institutions de microfinancement par la conception d'outils et la tenue d'activités propres à accroître les capacités dans le domaine;
- favoriser le changement des pratiques des membres du GAPD, notamment en ce qui concerne la gestion des portefeuilles de microfinancement;
- approfondir la compréhension de l'effet du microfinancement sur l'atténuation de la pauvreté;
- améliorer le cadre légal et réglementaire du microfinancement;
- faciliter la commercialisation du secteur du microfinancement.

### **Saine régie et lutte contre la corruption**

Le Canada continue d'encourager fortement la Banque à appuyer l'amélioration des mesures de régie du secteur public et du secteur des entreprises. Au cours des 10 dernières années, les questions de régie ont occupé une place prépondérante dans les programmes de prêts à l'ajustement et à l'investissement de la Banque et, plus récemment, dans ses travaux d'analyse par pays. La Banque a publié en novembre 2000 sa stratégie de régie intitulée *Reforming Public Institutions and Strengthening Governance*, qui souligne la nécessité pour la Banque de renforcer ses outils d'évaluation de la qualité des institutions d'un pays et de déterminer l'état de préparation d'un pays au lancement de réformes particulières en matière de régie. Les analyses des dépenses publiques et les évaluations de la responsabilisation financière menées par la Banque dans les pays mettront de plus en plus l'accent sur les institutions chargées de la prise de décisions

budgétaires et de leur mise en œuvre. Les nouveaux examens des institutions et de la régie faciliteront l'analyse des institutions à l'égard d'autres aspects de la réforme du secteur public. Au cours de l'exercice 2001, la Banque a procédé à 12 analyses des dépenses publiques, à 13 évaluations de la responsabilisation financière et à 7 examens des institutions et de la régie.

La Banque incorpore également à ses propres activités des mesures de lutte contre la corruption. Les activités de lutte contre la corruption font depuis 1997 partie intégrante du portefeuille de gestion du secteur public de la Banque, qui a représenté 12 % des engagements de prêts de la Banque pour l'exercice 2001. La Banque a contribué à la mise en place de plus de 600 programmes de lutte contre la corruption dans près de 100 pays débiteurs, et elle a intégré la lutte contre la corruption à ses stratégies d'aide par pays. La Banque a modifié ses directives en matière d'approvisionnement afin de renforcer les procédures visant à ce que les soumissionnaires reconnus coupables de fraude ou de corruption soient exclus des contrats qu'elle finance. Une telle exclusion peut être temporaire ou permanente. Depuis l'entrée en vigueur de cette politique de lutte contre la corruption, la Banque a identifié 72 entreprises et particuliers qui ne pourront pas recevoir de contrats de la Banque en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement des fonds de la Banque. Dix-neuf entreprises ou particuliers ont été identifiés au cours de l'exercice 2001. La Banque a nommé en avril 2001 M. Maarten de Jong à titre de premier directeur de l'intégrité des institutions. M. de Jong conseille les hauts dirigeants en matière d'éthique commerciale ainsi que de stratégies d'enquête et de politiques de la Banque sur le plan de la lutte contre la corruption.

Les travaux de régie de la Banque ne se limitent pas au secteur public. En mars 2001, la Banque a uni ses efforts à ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de mettre sur pied le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise. Ce dernier vise à améliorer le climat d'investissement dans les pays en développement en remédiant à certaines lacunes observées au chapitre de la régie d'entreprise.

Le Canada se préoccupe particulièrement des dépenses improductives, surtout les dépenses militaires excessives, et il a vivement fait connaître sa position sur le sujet. Il a souligné à la Banque la nécessité d'adopter une ligne dure envers les pays qui bénéficient d'aide internationale et augmentent leurs dépenses militaires au détriment des dépenses dans le secteur social. La Banque demande aux emprunteurs une meilleure information au sujet de leurs dépenses militaires globales, pour l'aider à effectuer ses analyses des dépenses publiques.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour favoriser l'amélioration des pratiques de régie, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec le Centre parlementaire du Canada et avec des organismes internationaux.



### ***Le Centre de Toronto***

Sensibles à la nécessité de renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier dans les économies en crise, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale ont annoncé en 1997 la mise sur pied du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la surveillance et de la réglementation au sein des marchés naissants y reçoivent une formation fondée sur l'expérience, ce qui leur permet de mieux s'acquitter de leurs responsabilités, et ainsi réduire la gravité et la fréquence des crises financières. Le Centre de Toronto met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le Centre a assuré la formation de quelque 400 hauts fonctionnaires de plus d'une centaine de pays. Il a commencé en 2000 à offrir des programmes conjoints avec l'Institut de stabilité financière de Bâle, en Suisse, de même que des programmes dans les régions.

La Banque a versé 1,25 million de dollars américains au Centre de Toronto au cours des trois dernières années. Le FMI a octroyé 500 000 \$US en 2000 et 300 000 \$US en 2001. La Banque des règlements internationaux a annoncé pour sa part une contribution de 500 000 \$US en 2000 et de cette somme, elle a fourni 350 000 \$US en 2001. Le Canada finance le Centre de Toronto par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et de plusieurs banques (la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Royale du Canada et le groupe financier de la Banque Toronto-Dominion).

On peut joindre le Centre de Toronto par l'entremise de son site Web, à l'adresse <http://www.torontocentre.org/>.

### **Développement durable respectueux de l'environnement**

Il y a longtemps que le gouvernement du Canada, de pair avec les ONG canadiennes, presse la Banque de mieux intégrer à ses activités les questions liées à l'environnement. La Banque a estimé que dans un grand nombre de pays en développement, les coûts économiques de la détérioration de l'environnement atteignaient un montant se situant entre 4 % et 8 % du produit intérieur brut. En juillet 2001, par suite de consultations approfondies entre la Banque, la société civile et les gouvernements, les administrateurs de la Banque ont approuvé une stratégie révisée en matière d'environnement. Celle-ci vise à améliorer le système de protection de l'environnement et à intégrer les politiques et les enjeux environnementaux aux activités de prêts de la Banque et à ses débats d'orientation. Pour assurer l'observation de ses politiques de protection de l'environnement, la Banque a, en 2001, nommé des coordonnateurs régionaux de la protection, mis sur pied des guichets d'aide à l'intention du personnel et mis à niveau sa formation

interne dans le domaine. La Banque collabore étroitement avec ses clients afin de les aider à instaurer et à mettre en œuvre leurs propres systèmes de protection de l'environnement et de les aider à gérer leurs ressources d'une manière plus durable.

Même si la Banque intègre les enjeux environnementaux au vaste éventail de ses activités, le nombre d'investissements directs dans l'environnement varie d'une année à l'autre. De 2000 à 2001, la part des prêts liés directement à l'environnement est passée de 6 % à 4,5 %. À la fin de l'exercice 2001, on comptait 95 projets environnementaux autonomes actifs (dont 7 qui ont été approuvés pendant l'année) d'une valeur globale de 5,1 milliards de dollars américains, en plus des projets sectoriels fortement axés sur l'environnement, qui totalisaient 11 milliards de dollars américains.

La Banque a été particulièrement active dans le domaine du changement climatique. En sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, elle appuie des projets dans 20 pays et, depuis 1991, a versé 445 millions de dollars américains dans quelque 558 projets pour aider les entreprises de pays en développement à passer à des technologies sans danger pour la couche d'ozone.

La Banque a lancé au cours de l'exercice 2000 le Fonds prototype pour le carbone (FPC), d'une valeur de 145 millions de dollars américains. Celui-ci finance des projets entraînant des réductions considérables des émissions de gaz à effet de serre, réductions susceptibles d'être enregistrées auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux fins du Protocole de Kyoto. Le FPC tire ses ressources à la fois du secteur public (dont une contribution de l'ACDI) et du secteur privé. Pendant l'exercice 2001, le FPC a financé un projet de gestion des déchets solides à Liepaja, en Lettonie.

À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial. Par l'entremise de ce dernier, elle soutient des projets dans quatre secteurs clés : le changement climatique, la conservation de la biodiversité, l'élimination progressive des substances qui détruisent la couche d'ozone, et la protection des eaux internationales.

## **Commerce et développement**

Le Canada reconnaît que la capacité qu'ont les petits pays, les marchés émergents et d'autres pays en développement de participer efficacement au système de commerce mondial représente un volet important d'une stratégie exhaustive visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité d'intégrer la mise en valeur du potentiel du secteur commercial dans les stratégies d'aide par pays de la Banque et dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté produits par les pays.

Le Comité du développement a étudié en avril 2001 le document stratégique de la Banque intitulé *Leveraging Trade for Development*, qui mettait l'accent sur le rôle que doit jouer l'institution pour aider les pays en développement à mieux s'intégrer au système du commerce mondial. La Banque met l'accent sur trois grands objectifs :

- aider les pays en développement à utiliser le système multilatéral afin d'élargir le commerce en se concentrant sur des aspects prioritaires comme l'accès aux marchés, le commerce des services, la propriété intellectuelle et les normes de produits, et préparer ces pays à devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce;
- aider les pays en développement à optimiser les mécanismes régionaux afin d'élargir le commerce et l'intégration régionale;
- travailler avec les gouvernements à la conception et à la mise en œuvre de réformes qui élargiront la portée du commerce et procureront des bienfaits aux groupes à faible revenu.

En outre, la Banque collabore avec cinq institutions dans le contexte du cadre intégré de l'aide technique liée au commerce<sup>11</sup>. Ce cadre est devenu le principal véhicule permettant d'intégrer de manière coordonnée le commerce aux stratégies d'aide par pays, la Banque mondiale jouant le rôle de chef de file. L'engagement intellectuel et financier de la Banque dans ce projet est crucial à la réussite du Cadre, à court comme à long terme. Le Canada appuie fortement le Cadre intégré de l'aide technique liée au commerce et, en plus de fournir des conseils stratégiques, il a annoncé en mai 2001 une contribution de 1 million de dollars canadiens au fonds fiduciaire du Cadre (les contributions des diverses parties totalisaient 9 millions de dollars canadiens à la fin de 2001). Ce fonds fiduciaire appuie des études de diagnostic liées au commerce dans trois pays (le Cambodge, la Mauritanie et Madagascar) à titre de projet pilote, en collaboration avec les organismes du Cadre.

### **Transparence et responsabilisation**

Le Canada reconnaît que la transparence et la responsabilisation constituent des éléments essentiels de la durabilité des opérations du Groupe de la Banque, et que l'« effet de démonstration » des politiques de la Banque est important pour les gouvernements des pays en développement. Il défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales (société civile et ONG), non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation comme les stratégies d'aide par pays. La Banque a répondu aux préoccupations des actionnaires en rendant public un plus grand nombre de documents sur ses activités. Par suite de consultations approfondies menées par la Banque

---

<sup>11</sup> Les autres groupes participant au cadre intégré sont le FMI, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce.

après des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias, les administrateurs de la Banque ont approuvé en août 2001 des révisions à la politique en matière de communication des renseignements, et ces révisions sont entrées en vigueur en janvier 2002.

Aux termes de sa politique révisée, la Banque communique maintenant au public :

- les documents exposant les principales mesures appuyées par un crédit de soutien contre la pauvreté, à la suite de l'approbation d'un prêt par les administrateurs;
- les documents de programme concernant d'autres prêts à l'ajustement, sous réserve du consentement de l'emprunteur, à la suite de l'approbation de l'opération par le Conseil des administrateurs;
- un vaste éventail de rapports du Département de l'évaluation des opérations, une fois qu'ils ont été remis aux administrateurs;
- des évaluations de la protection de l'environnement pour tous les projets, avant le début du processus d'évaluation de ces projets;
- les conclusions du président du Conseil des administrateurs au sujet des stratégies d'aide par pays, des stratégies de soutien transitoires et des comptes rendus de stratégies d'aide par pays qui sont eux-mêmes rendus publics;
- les conclusions des documents stratégiques, au cas par cas;
- les documents archivés après 20 ans (ou 5 ans pour les documents communiqués couramment).

D'importants progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations entourant la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA afin d'accroître la transparence et d'intensifier le dialogue stratégique avec les emprunteurs et la société civile. Pour la première fois, six représentants de pays débiteurs de l'IDA ont participé à la discussion sur le cadre stratégique de l'IDA. Des donateurs de l'IDA ont également rencontré des représentants de la société civile et de pays débiteurs africains, quand ils se sont réunis dans les locaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à Addis-Abeba, en Éthiopie, en juin 2001. À leur réunion d'octobre 2001, les donateurs de l'IDA ont rencontré un certain nombre d'ONG de pays débiteurs afin de discuter des priorités de l'IDA et du processus des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Les donateurs de l'IDA ont également décidé en 2001 de rendre publics tous leurs documents de travail sous forme provisoire, et ils ont adopté une mesure sans précédent, c'est-à-dire qu'ils ont demandé aux membres du public de leur présenter leurs observations au sujet du rapport provisoire, qui définit le cadre stratégique de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA.

La transparence exige également une meilleure consultation des personnes touchées par les projets appuyés par la Banque. Sous la présidence de M. James Wolfensohn, la Banque a été la première organisation multilatérale

à mettre sur pied un groupe indépendant chargé d'examiner les plaintes de l'extérieur. Toute entité susceptible d'être touchée par un projet appuyé par la Banque a le droit de demander que ce groupe enquête afin de déterminer si la Banque a observé ses politiques et ses procédures. Le Canada a été l'un des principaux défenseurs des activités du groupe d'inspection. Depuis sa création en 1994, ce dernier a reçu 25 demandes d'enquête officielles, dont 4 au cours de l'exercice 2001. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la présidence du groupe a été transférée de M. Jim MacNeill, du Canada, à Edward S. Ayensu, du Ghana.

La Banque s'engage avec la société civile dans un large éventail d'activités, notamment la participation aux évaluations de la pauvreté, les plans d'action nationaux pour l'environnement et d'autres grands outils d'analyse de la Banque. Le président Wolfensohn a joué un rôle de premier plan dans le programme de sensibilisation de la Banque auprès de la société civile et des ONG; il a insisté sur l'importance d'élargir les partenariats avec des groupes de l'extérieur, étant donné qu'un nombre croissant d'activités de la Banque sont conçues dans le contexte des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Ces cadres illustrent l'adoption d'approches axées sur la participation à l'échelon macroéconomique. Les représentants de la société civile et des ONG des pays en développement sont désormais consultés périodiquement en ce qui concerne la préparation des stratégies d'aide par pays de la Banque. Même si l'intensité de ces consultations continue de varier d'un pays à l'autre, la participation de la société civile à la préparation des stratégies d'aide par pays a été portée de 20 % en 1998 à 80 % au cours des exercices 2000 et 2001. Depuis l'exercice 2000, les documents d'évaluation des projets de la Banque comportent des renseignements détaillés sur la participation de la société civile et des ONG.

Le Comité Banque mondiale-ONG, mécanisme officiel pour le dialogue stratégique établi en 1982, a fait place au forum thématique Banque mondiale-société civile, qui réunira un plus vaste éventail de représentants de la société civile, y compris des représentants d'ONG, de syndicats, d'organismes communautaires, de petits groupes de cultivateurs, d'institutions religieuses et d'organisations féminines. Un rapport annuel est publié au sujet des relations de la Banque avec la société civile; la Banque mondiale possède également un site Web sur cette question, à l'adresse <http://wbln0018.worldbank.org/essd/essd.nsf/NGOs/home>.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils des ONG canadiennes sur une vaste gamme de questions de développement. Grâce à cette collaboration avec le gouvernement, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

## **Le Plan d'activité et le budget administratif de la Banque mondiale**

Au cours de l'exercice 2001, la direction de la Banque a entrepris une évaluation du Programme stratégique de trois ans, cette initiative de réforme administrative avait débuté en avril 1997 pour que la Banque mette davantage l'accent sur la pauvreté et qu'elle réponde mieux aux besoins de ses clients. L'examen a permis de conclure que la Banque était nettement mieux adaptée aux besoins des clients, et qu'elle avait clairement amélioré la qualité de ses activités. La décentralisation marquée des activités de la Banque vers les bureaux locaux au cours des quatre dernières années est venue réaffirmer cette tendance. La direction a réussi pour l'exercice 2001 à ramener le budget administratif de la Banque au niveau de l'exercice 1997 en termes réels (1 442,2 millions de dollars américains), mais il a été difficile de réaliser des gains d'efficacité dans le cadre du Programme stratégique car la direction a fait face à des pressions opérationnelles accrues durant les quatre dernières années.

Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du Programme stratégique et du fait que sa planification d'ensemble doit mieux correspondre aux objectifs de développement pour le millénaire, la Banque a adopté au printemps 2001 un cycle budgétaire et de planification de trois ans. Reconnaissant la pression qu'exerce sur les activités de la Banque le retour au niveau du budget administratif de l'exercice 1997, le Conseil des administrateurs a approuvé une augmentation nominale de 10 % du budget administratif de la Banque par rapport à celui de 2001. Le budget administratif sera ainsi porté à 1 589,7 millions de dollars américains au cours de l'exercice 2002. Cette augmentation a toutefois été envisagée dans le contexte de la période de planification triennale des exercices 2002 à 2004, qui se caractérisera par des augmentations nettement plus modestes durant les deux dernières années.

## **Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2001**

Le revenu net de la BIRD au cours de l'exercice 2001 s'est chiffré à 1 489 millions de dollars américains<sup>12</sup>, soit 502 millions de dollars de moins que pour l'exercice 2000. Cette baisse est surtout attribuable à une augmentation des provisions pour pertes sur prêts, en raison de l'accroissement des arriérés et de la détérioration de la valeur du crédit sur les prêts consentis à certains emprunteurs. Les prêts octroyés à deux pays en développement débiteurs, totalisant 921 millions de dollars américains, ont été placés pendant l'exercice 2001 dans la catégorie des prêts à intérêt

---

<sup>12</sup> La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes comptables internationales. Les états financiers de la Banque sont examinés par un vérificateur externe. Les états financiers de la BIRD et les états à des fins déterminées de l'IDA pour l'exercice 2001 ont été passés en revue par Deloitte Touche Tohmatsu, et ils sont inclus dans le rapport annuel de la Banque mondiale de 2001.

non comptabilisé. Une entente a toutefois été conclue en mai 2001 avec le gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, afin d'effacer des arriérés de 1,9 milliard de dollars américains de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, dont la République fédérale de Yougoslavie avait accepté la responsabilité. Le 17 décembre 2001, six prêts de consolidation ont été signés par la République fédérale de Yougoslavie afin d'officialiser cette entente.

En sa qualité d'institution de développement, la BIRD ne maximise pas les profits. Elle vise plutôt à obtenir un rendement suffisant pour assurer sa solidité financière et soutenir ses activités de développement sur une base continue. La BIRD obtient habituellement un rendement net d'environ 1 % par année sur ses actifs. Au cours de l'exercice 2001 toutefois, l'accroissement des provisions pour pertes sur prêts a ramené le rendement net sous la barre du 1 %. Le principal risque financier de la BIRD réside dans la valeur du crédit de son portefeuille de prêts réalisés. À la fin de l'exercice 2001, le ratio des avoirs propres aux prêts de la Banque, qui constitue une mesure sommaire de la capacité qu'a l'institution de prendre des risques, se situait à 21,42 en comparaison de 21,23 pendant l'exercice 2000, mais en baisse par rapport au ratio de 22,06 enregistré pour l'exercice 1997. Ces niveaux sont considérés comme étant soutenables.

En 2001, la BIRD a mobilisé 17,033 milliards de dollars américains, avant les échanges financiers, en dette à moyen et à long terme sur les marchés internationaux de capitaux, au titre du financement de ses opérations. Elle a émis des titres de créance dans neuf devises et à diverses échéances. La Banque observe des politiques d'emprunt et de couverture très prudentes.

### **Allocation du revenu net pour l'exercice 2001**

Le revenu net de la BIRD soutient les objectifs de développement de l'institution. Chaque année en juillet, les administrateurs recommandent aux gouverneurs des allocations particulières du revenu net de l'année précédente. Le revenu net « allouable » de la BIRD, après les réserves et les annulations d'intérêts, s'est élevé à 931 millions de dollars américains pour l'exercice 2001. Les gouverneurs ont approuvé des allocations de 302 millions de dollars américains à l'IDA et de 100 millions de dollars américains au fonds fiduciaire des pays pauvres très endettés à partir du revenu net de l'exercice 2001. Le reste du revenu net pour l'exercice 2001 a été transféré à la réserve générale de la Banque.



### ***Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale***

Les Centres d'information du public de la Banque mondiale, mis sur pied au début de 1994 à Washington et dans un grand nombre des bureaux régionaux, offrent une vaste gamme de documents de la Banque, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil des administrateurs);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale et des documents d'information sectorielle;
- la rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- le *Résumé mensuel des opérations* et les *Débouchés d'affaires internationaux*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale maintenant publiés sous le nom de *Financement du développement dans le monde*;
- des précis du Département de l'évaluation des opérations.

Il est possible d'obtenir ces documents et diverses études spéciales de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale au Centre d'information du public, situé à l'adresse suivante :

1776 G Street N.W., Washington, DC 20433, États-Unis

Téléphone : (202) 458-5454

Télécopieur : (202) 522-1500

Courrier électronique : [pic@worldbank.org](mailto:pic@worldbank.org)

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet, à l'adresse <http://www.worldbank.org/html/pic/PIC.html>.

### ***Passerelle du développement (Development Gateway)***

La Banque a mis sur pied en 2001 un site Web intitulé *Development Gateway* afin de permettre aux personnes qui œuvrent dans le domaine du développement d'avoir accès à de l'information, des ressources et des outils, et à titre de tribune pour l'échange d'information et de connaissances. Un projet de collaboration entre le Groupe de la Banque et la société civile (y compris le secteur privé) est en cours afin de bâtir la passerelle. Celle-ci a d'abord été financée par la Banque, mais elle sera transférée à la Fondation *Development Gateway*, un organisme indépendant sans but lucratif qui se consacre à la réduction de la pauvreté et aide à combler le fossé numérique en favorisant les initiatives de technologie de l'information et des communications, liées au développement.

Le *Development Gateway* se trouve à l'adresse <http://www.developmentgateway.org/>.



## **La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale**

En sa qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Paul Martin, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. M. Martin exerce son influence par le truchement d'échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque, et lors de discussions avec le président de la Banque. Par exemple, en 2001, à l'occasion de deux réunions du Comité du développement, les gouverneurs ont discuté des moyens d'améliorer la coordination des donateurs, d'appuyer le secteur de l'éducation, de stimuler le commerce pour le développement, et d'aider les pays en développement à composer avec les répercussions des attentats du 11 septembre 2001. Ils ont également discuté du rôle de la Banque à la Conférence internationale sur le financement du développement. Au sein du Comité du développement, M. Martin défend les intérêts du Canada et de tous les autres membres du groupe Canada/Irlande/Caraïbes du Commonwealth à la Banque.

En raison des attentats terroristes du 11 septembre 2001 à Washington, la réunion du Comité du développement, qui devait se tenir dans cette ville le 1<sup>er</sup> octobre, a été remise au 18 novembre, et elle a eu lieu à Ottawa. L'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque a été remise au 4 décembre 2001, et elle a été tenue à Washington. Exceptionnellement, la plupart des gouverneurs, y compris le ministre Martin, y ont été représentés par leurs administrateurs.

Le ministère des Finances consulte fréquemment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'ACDI aux fins de l'élaboration des politiques canadiennes touchant les questions qui intéressent la Banque mondiale. Le président de l'ACDI, M. Len Good, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale.

Un pouvoir décisionnel est délégué aux gouverneurs en ce qui a trait à un vaste éventail de questions opérationnelles, stratégiques et administratives étudiées au Conseil des administrateurs de la Banque. Celui-ci approuve officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque, discute des stratégies d'aide par pays et fournit au besoin des conseils stratégiques aux dirigeants de la Banque. Douze administrateurs au Conseil proviennent de pays en développement ou en transition, et les 12 autres proviennent de pays industrialisés. M<sup>me</sup> Terrie O'Leary, qui a été élue administratrice en octobre 1998, représente le Canada et 12 autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil des administrateurs. L'une des tâches importantes de l'administratrice en 2001 a consisté à superviser la politique de dotation en personnel de la Banque en siégeant au comité du personnel du Conseil d'administration.

### **Bureau du Canada à la Banque mondiale**

En 2001, le bureau de l'administratrice canadienne a continué d'appuyer les activités des entreprises canadiennes à la recherche d'occasions d'affaires avec la Banque mondiale. L'un de ses principaux rôles consiste à conseiller et à aider des entreprises et des particuliers canadiens à faire affaires avec la Banque. Il a contribué à sensibiliser 1 000 entreprises canadiennes à de telles occasions au moyen de séminaires et d'ateliers tenus partout au Canada, et en les mettant en liaison directe avec les institutions de Washington. En plus d'assumer ses tâches officielles, le bureau assure une liaison précieuse entre la Banque et les intervenants canadiens, qu'il s'agisse de particuliers, d'ONG, d'organismes fédéraux et provinciaux, d'associations, d'universitaires ou de parlementaires.

En plus du bureau de l'administratrice canadienne, l'ambassade du Canada à Washington a mis sur pied un bureau de liaison avec les institutions financières internationales qui peut conseiller les Canadiens sur la façon de participer à des projets financés par la Banque. On peut joindre ce bureau au (202) 682-7719.

La page du site Web de la Banque mondiale sur les entreprises, à l'adresse <http://www.worldbank.org/business/>, constitue un autre point de contact pour le Canada. Les sociétés, organisations et institutions canadiennes qui recherchent des occasions d'affaires créées par des projets financés par la Banque sont invitées à consulter périodiquement le site Web de la Banque.

### **Organisation du Bureau**

L'administratrice est secondée dans ses tâches quotidiennes par une administratrice suppléante pour les Caraïbes, trois conseillers principaux (deux Canadiens et un Irlandais), trois conseillers (deux du Canada et un des Caraïbes) et trois adjoints administratifs engagés sur place. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administratrice, qui les transmet à la direction de la Banque.

Structure du Bureau de l'administratrice :

Administratrice :	Terrie O'Leary
Administratrice suppléante pour les Caraïbes :	Sharon Weber
Conseiller principal canadien :	Grant Cameron
Conseiller principal canadien :	François Pagé
Conseiller principal irlandais :	Donal Cahalane
Conseiller canadien :	Ian Wright
Conseiller canadien :	Hieu Tom Bui
Conseiller des Caraïbes :	Barrington O'Neil Bryce
Adjointe administrative :	Deborah Wooldridge
Adjointe au programme :	Monica Morris
Adjointe d'équipe :	Danielle Pierre
Téléphone/télécopieur :	(202) 458-0082/(202) 477-4155
Adresse :	MC-12-175, 1818 H St. N.W., Washington, DC 20433, États-Unis toleary@worldbank.org dwooldridge@worldbank.org

### **Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale**

Les entreprises canadiennes profitent de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achat en vertu de prêts financés par cette dernière. Le savoir-faire canadien dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de l'ingénierie, des ressources humaines, de la santé, de l'éducation, des télécommunications, des finances et du transport a permis de tirer profit de débouchés d'achat, pour des entreprises canadiennes, au titre de projets dans des pays en développement partout dans le monde. Au cours de l'exercice 2001, les entreprises canadiennes ont fourni des biens et des services d'une valeur de 120 millions de dollars américains dans le cadre de projets financés par la Banque. Les honoraires d'experts-conseils ont

représenté plus de la moitié de cette somme. Les entreprises canadiennes ont surtout participé à des projets financés par la Banque dans le secteur du transport; en effet, des biens et des services ont été fournis par Systec Instrument Canada, LEA International et Tecslut International. Les entreprises canadiennes ayant un savoir-faire dans le domaine de l'environnement, comme Lomex International, Cowater International, Groupe Progestic, Wardrop Engineering et d'autres, ont également été très actives pendant l'exercice 2001. Tecslut International et Canam Pipe & Supply ont aussi participé activement à des projets financés par la Banque dans le secteur minier. KPMG Consultants, The Governance Network et Cowater International participent à la mise en œuvre d'un projet de modernisation du secteur public en Jamaïque. Un marché a été adjugé à Gowlings Consulting Inc. dans le cadre d'une composante du projet de réforme juridique et judiciaire de la Banque, afin que l'entreprise travaille au renforcement des institutions, à la formation et à l'amélioration du cadre juridique relatif au mécanisme de règlement des différends. Des marchés financés par la Banque ont également été confiés à des centres de recherche canadiens. Un marché de 226 000 \$US a été confié au Canadian Centre of Disability Studies aux fins d'une étude dans huit pays sur l'incapacité et le développement.

La réussite canadienne par excellence en 2001 a été celle d'une entreprise de Montréal, Tecslut International. Tecslut a obtenu sept marchés dans les secteurs des mines, de la foresterie, du transport et de l'environnement, pour un chiffre d'affaires dépassant les 11 millions de dollars américains. Comme bon nombre d'autres entreprises canadiennes, Tecslut présente souvent ses soumissions en partenariat avec des sociétés d'autres pays. Le nombre réel de marchés financés par la Banque dont profitent les experts-conseils et fournisseurs canadiens est donc sous-estimé dans les rapports de la Banque.

### **Activités des fonds fiduciaires**

Les fonds fiduciaires pour services de conseils financés par l'ACDI et gérés par la Banque représentent une autre source importante de fonds servant à cerner et à préparer des projets, des programmes ou des analyses axés sur l'atténuation de la pauvreté. Ces fonds visent à soutenir la participation d'experts-conseils canadiens ayant une expérience limitée des projets financés par la Banque. En juin 1995, l'ACDI a conclu avec la Banque une entente qui régit tous ses arrangements relatifs aux fonds fiduciaires avec la Banque, l'Institut de la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial. L'ACDI a établi un fonds fiduciaire distinct pour les polluants organiques persistants (20 millions de dollars canadiens), le Fonds prototype pour le carbone (10 millions de dollars américains), la Facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure (500 000 \$CAN) et la Cities Alliance (800 000 \$CAN). L'ACDI a aussi mis sur pied un fonds fiduciaire distinct de 5 millions de dollars canadiens avec l'Institut de la Banque mondiale, fonds qui permet à l'organisme de profiter du savoir-faire canadien dans la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique canadienne au développement. Des allocations sont versées annuellement à cinq ou six programmes de l'Institut de la Banque mondiale en fonction de leur compatibilité avec les priorités canadiennes en matière d'aide au développement.

Pour de plus amples renseignements sur les fonds fiduciaires canadiens, communiquer avec M. Stéphane Charbonneau, conseiller commercial à l'ambassade du Canada à Washington, par téléphone au (202) 682-7719, ou par télécopieur au (202) 682-7789, ou avec M. François Pagé, conseiller principal au bureau de l'administratrice, par téléphone au (202) 458-0082, ou par télécopieur au (202) 477-4155.

## **Société financière internationale**

Créée en 1956, la Société financière internationale (SFI) complète les activités de la BIRD et de l'IDA en offrant un financement à des conditions commerciales à des entreprises privées rentables qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux privés. L'institution est la plus grande source multilatérale de financement par emprunts et par actions pour le secteur privé dans les pays en développement. Grâce à ses mécanismes de financement conjoint, elle mobilise plus de cinq dollars de financement pour chaque dollar qu'elle fournit. En investissant aux côtés de la SFI, comme le font depuis le milieu des années 1990 les institutions financières canadiennes qui participent au programme de financement en consortium de la SFI, les investisseurs ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé. En raison des bonnes relations qu'entretient la SFI avec les gouvernements des pays en développement, ces investisseurs jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques implicites.

En 2001, la SFI a approuvé des engagements de financement de 3,9 milliards de dollars américains pour 205 projets dans des pays en développement. De cette somme, 1,2 milliard ont été mobilisés grâce au programme de financement en consortium. Des 2,7 milliards de dollars américains de financement de la SFI, 1,5 milliard ont été fournis sous forme de garanties de prêts, 570 millions sous forme d'autres genres de garanties et de produits de gestion de risques, 386 millions, sous forme de fonds propres et 251 millions, sous forme de quasi-fonds propres.

Même si la majeure partie du financement de la SFI est fournie à des pays à revenu moyen, cette institution cible de plus en plus les marchés frontières (des pays comme ceux de l'Afrique, qui n'ont jamais présenté un grand intérêt pour les investisseurs du secteur privé). Pendant l'exercice 2001, la SFI a accru la part de ses activités dans des marchés à risques plus élevés, pour la faire passer à 40 % de l'ensemble de ses activités. Ainsi, les nouveaux engagements de financement en Afrique subsaharienne ont été portés à 642 millions de dollars américains, en comparaison de 345 millions au cours de l'exercice 2000, sous l'effet d'une forte augmentation du financement en consortium et des garanties. Le portefeuille des prêts engagés dans cette région est également passé de 1,5 milliard de dollars américains pendant l'exercice 2000 à 1,8 milliard en 2001. Au total, la SFI finance près de 10 % de tout l'investissement privé en Afrique. Le Canada appuie l'importance accrue accordée aux marchés frontières, tout en reconnaissant les difficultés liées à l'augmentation du coût des affaires et des risques financiers.

Le Canada maintient une part de 3,4 % du capital de la SFI. Jusqu'ici, sa contribution libérée au capital-actions de la Société s'est chiffrée à 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, la totalité du capital autorisé de cette dernière est libérée.

### ***La participation financière du Canada à la SFI***

<b>Contributions</b>		<b>Part des voix</b>	
Total	% du total	Nombre de voix	% du total
81,3 M \$US	3,45	81 592	3,39

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

L'AMGI a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger dans les pays en développement en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux (p. ex., l'expropriation, les limites de transfert, les ruptures de contrat, la guerre et les troubles publics), améliorant ou créant du même coup des débouchés d'investissement dans ces pays. Parmi les clients canadiens de l'AMGI, mentionnons Barrick Gold, Hydro-Québec International et La Banque de Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'exercice 2001, l'AMGI a offert 66 garanties totalisant 2 milliards de dollars américains dans le cadre de 46 projets menés dans 26 pays en développement. Elle estime que ses garanties ont suscité des investissements étrangers directs de 5,2 milliards de dollars américains. De cette somme, 18 projets d'une valeur totale de 396 millions de dollars américains ont été approuvés dans des pays membres de l'IDA, conformément à l'objectif de l'AMGI qui consiste à mettre davantage l'accent sur les pays les plus pauvres. Pendant l'exercice 2001, l'AMGI a également intensifié son appui aux investisseurs de pays en développement – elle a signé 12 contrats visant 8 projets auxquels participent des promoteurs de pays en développement. Elle fournit également une aide technique aux pays en développement. Au cours de l'exercice 2001, l'AMGI a offert 59 programmes de conseils ou d'aide technique qui ont profité à 38 pays, dont 20 étaient admissibles à l'IDA (8 en Afrique).

Le 31 mars 1998, le Conseil d'administration de l'AMGI a convenu d'une augmentation générale du capital de 850 millions de dollars américains. À la fin de l'exercice 2001, 51 pays avaient souscrit un total de 330 millions de dollars américains, dont 279 millions en espèces et le reste, en capital exigible à vue. Le Canada a versé en mars 2001 une partie de sa contribution à l'augmentation du capital. En conséquence, au 30 juin 2001, le Canada

détenait 5 225 actions dont la partie libérée s'élevait à 10,7 millions de dollars américains, et il avait augmenté sa partie exigible à vue de 20,1 millions de dollars américains. La part des voix du Canada à l'AMGI a légèrement augmenté pour s'établir à 3,4 %.

### ***La participation financière du Canada à l'AMGI***

<b>Contributions</b>		<b>Part des voix</b>	
Total	% du total	Nombre de voix	% du total
56,5 M \$US	3,45	81 592	3,39
libéré : 10,7			
exigible à vue : 45,8			

### **Les prochains défis**

Le fait que des millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète ne puissent profiter des bienfaits de la mondialisation constitue à la fois un dilemme moral et économique, et a fait du développement un des thèmes principaux des réunions du G-8 et des débats stratégiques au sein d'autres tribunes multilatérales (p. ex., Nations Unies, sommets régionaux et négociations de l'Organisation mondiale du commerce). Le développement en général, et le soutien à l'Afrique en particulier, constituera le principal thème du sommet du G-8 qui se tiendra au Canada en 2002.

L'utilisation judicieuse des maigres ressources est au cœur des discussions internationales sur le développement. À la Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu en mars 2002, les dirigeants de pays en développement et de pays industrialisés ont convenu qu'il fallait davantage canaliser les ressources pour appuyer le développement et que les pays industrialisés devaient veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement. Conscients du fait que des décennies d'aide publique au développement ont donné des résultats inégaux, les donateurs veulent s'assurer que les maigres ressources produisent des résultats quantifiables. Il faut pour cela que les pays en développement s'efforcent de créer des contextes institutionnels et stratégiques plus sains. En sa qualité de plus grande organisation mondiale de financement du développement, la Banque aura un rôle crucial à jouer dans la prestation de conseils et d'aide financière aux pays pour les aider à renforcer leurs politiques économiques, sociales et en matière de régie.

Compte tenu de l'importance de la prise en charge des stratégies de développement par les pays concernés, le principal défi pour l'avenir consistera à orienter les activités de la Banque vers les clients qui appliquent de solides cadres en matière d'économie et de régie, et à convaincre les pays qui appliquent des cadres stratégiques défaillants de la nécessité d'améliorer leurs politiques. Le rôle clé de la Banque demeurera toutefois la promotion de programmes de développement qui réduisent la pauvreté dans chaque pays concerné. La Banque prendra de nouvelles mesures pour appuyer les stratégies de développement prises en charge par les pays; elle devra donc collaborer avec les pays en développement et la société civile pour veiller à ce que ces pays soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre ces stratégies. La Banque devra également travailler de plus en plus avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, en fonction de leurs avantages institutionnels comparatifs, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chacun des pays.

Même si la Banque a accompli d'importants progrès en ce qui a trait à l'incidence de ses activités sur le développement, il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer le suivi des résultats et la durabilité de ses prêts et de ses travaux consultatifs. Le Canada continuera d'insister sur l'importance d'indicateurs axés sur les résultats. En outre, si elle ne porte pas une attention particulière aux besoins uniques de chaque pays, la Banque ne pourra réaliser ses objectifs consistant à accroître la qualité de ses opérations et à renforcer son incidence sur le développement. Elle devra également intensifier ses partenariats en matière de développement avec des donateurs bilatéraux et des organisations internationales, surtout les organismes des Nations Unies, à mesure qu'elle élargira sa participation aux programmes de biens collectifs mondiaux.

L'établissement de priorités claires en matière de développement et un choix plus judicieux sur le plan de ses activités constitueront donc la clé de son futur succès. Le Canada continuera d'insister sur le fait que la Banque doit être davantage sélective et faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui a trait à ses activités.



## QUESTIONS COMMUNES

### Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites. En effet, au Sommet de Halifax de 1995, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les dirigeants de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Deux exemples sont examinés ci-après, soit la préparation conjointe d'un projet de programme d'aide aux pays pauvres très endettés (PPTE) et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier. La collectivité mondiale ayant reconnu l'importance, en général, de la prise en charge du processus de développement par les pays et, en particulier, la nécessité d'utiliser l'allègement de la dette des PPTE pour des dépenses sociales visant à atténuer la pauvreté, la Banque et le Fonds ont commencé en 1999 à aider activement les pays pauvres à élaborer et à mettre en application des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). En 2002, les deux institutions entreprendront un examen complet du processus des CSLP (résumé ci-après).

Le FMI et la Banque mondiale ont participé activement, avec les Nations Unies et les gouvernements, à la planification de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002. On trouvera des précisions à ce sujet dans une rubrique distincte de la présente section.

### Renforcement des secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, surtout le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité macroéconomique, et peuvent avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'a clairement montré la crise financière qui a frappé les marchés naissants à la fin des années 1990. Pour donner suite aux préoccupations exprimées à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des dernières années ont porté sur la façon dont le FMI et la Banque mondiale pourraient aider les pays membres à établir et à maintenir des systèmes financiers sains.

Le Comité spécial de liaison du secteur financier, qui regroupe des cadres supérieurs du Fonds et de la Banque mondiale, veille à ce que les deux institutions collaborent de manière efficace à l'égard des questions se rapportant au secteur financier, et vise à améliorer la coordination opérationnelle des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

Pour aider à cerner et à évaluer les lacunes des systèmes financiers, et pour mesurer l'observation des principes de base, des normes et de pratiques saines par les pays membres, le FMI et la Banque mondiale ont lancé en mai 1999 un Programme d'évaluation du secteur financier pour une période d'essai d'un an. Les 12 projets pilotes menés dans le cadre de ce programme ont été achevés dès avril 2000. Après en avoir examiné les résultats, le FMI et la Banque mondiale ont convenu de proroger ce programme et de l'étendre pour inclure jusqu'à 24 pays par année. À la fin de 2001, 26 projets menés dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier avaient été achevés et 44 autres pays s'étaient engagés à participer au Programme.

L'information sur les normes touchant les systèmes financiers, que l'on évalue au moyen du Programme d'évaluation du secteur financier, permet d'appuyer la surveillance exercée par le FMI au moyen des évaluations de la stabilité du secteur financier, qui sont transmises au Conseil des administrateurs pour préparer les consultations aux termes de l'article IV. Les évaluations sommaires des normes contenues dans les évaluations de la stabilité du secteur financier constituent des modules des rapports sur l'observation des normes et codes.

Les évaluations de la stabilité du secteur financier incluent une forme d'examen par les pairs, en ce sens qu'elles sont établies avec la participation d'experts de l'extérieur provenant d'organismes nationaux de surveillance. Cette facette représente la concrétisation de la proposition d'examens par les pairs avancée par le Canada lors de la réunion annuelle du FMI tenue en avril 1998.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à faire l'objet d'une évaluation de la stabilité du secteur financier. Des membres du personnel du FMI et de la Banque mondiale et des spécialistes de l'extérieur provenant de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, des États-Unis et de la Suède ont procédé à un examen pilote du système financier du Canada en octobre 1999. Les résultats de l'examen par les pairs ont été rendus publics dans le rapport de 2000 ayant trait à la consultation du Canada aux termes de l'article IV. Dans l'ensemble, l'évaluation montre que le système financier du Canada est l'un des plus sains au monde (voir <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=3420.0>).

Le mandat des institutions financières internationales, qui consiste à renforcer les systèmes financiers, à promouvoir une saine régie et à faire échec à la corruption, englobe l'amélioration de la capacité qu'ont les pays de lutter contre le blanchiment de capitaux et les abus du système financier. Lors de la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale tenue à Prague en 2000, le Comité monétaire et financier international a reconnu que le Fonds devait jouer son rôle dans le cadre des efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger l'intégrité du système financier international contre les abus, notamment grâce à ses efforts visant à promouvoir la santé des systèmes financiers et une saine régie. Le Comité a demandé au FMI d'examiner des façons d'intégrer à ses activités les travaux sur les abus du système financier,

particulièrement en ce qui touche les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il a invité le FMI à préparer avec la Banque mondiale un document sur leur rôle respectif dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et les crimes financiers, aux fins de discussions par leur conseil des administrateurs respectif. Le Conseil des administrateurs du FMI a accepté en avril 2001 que l'institution adopte les mesures suivantes afin d'améliorer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux :

- mettre davantage l'accent sur les principes de surveillance qui concernent la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment par la mise au point d'une méthodologie visant à améliorer l'évaluation des normes financières liées à cette lutte;
- collaborer plus étroitement avec les grands groupes internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- accroître la prestation d'aide technique dans ce domaine;
- inclure les préoccupations relatives au blanchiment de capitaux dans ses activités de surveillance et autres activités opérationnelles concernant les enjeux macroéconomiques;
- entreprendre des études additionnelles et mettre en relief l'importance pour les pays de se protéger contre le blanchiment de capitaux.

Le FMI et la Banque ont préparé une méthodologie provisoire conçue pour améliorer l'évaluation des normes financières liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et le Fonds a commencé à procéder à des évaluations selon cette méthodologie à titre de projets pilotes dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier. En outre, le FMI et la Banque ont reconnu que les 40 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux constituaient les normes internationales à privilégier en la matière, et ils ont convenu d'adapter les recommandations qui correspondent à leurs mandats. Comme il a été mentionné plus tôt dans la section « Travaux du secteur financier », il a été décidé au lendemain des événements du 11 septembre que le Fonds s'occuperait, en plus de la lutte contre le blanchiment de capitaux, de la lutte contre le financement du terrorisme.

À la recommandation du Forum sur la stabilité financière, le FMI a également accepté d'évaluer les places extraterritoriales pour les aider à cerner et à atténuer les lacunes de leur système financier. Il a achevé l'évaluation de 9 places extraterritoriales en 2001. Afin de fournir de l'aide technique dans la région des Caraïbes, le Fonds a mis sur pied, en étroite collaboration avec le Canada, le Caribbean Regional Technical Assistance Centre (CARTAC), qui a ouvert ses portes en septembre 2001. Le Canada est le plus important donateur individuel du CARTAC, qui est conçu pour renforcer la capacité technique de la région en ce qui a trait à la surveillance et à la réglementation du secteur financier, à l'administration fiscale et dans d'autres domaines.

## Réduction de la dette multilatérale

En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative en faveur des PPTE afin de réduire le fardeau d'endettement insoutenable des pays les plus pauvres. Après un examen de l'Initiative en 1999, un certain nombre de modifications ont été approuvées afin de procurer un allègement accéléré, approfondi et élargi de la dette et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques sociales. À l'heure actuelle, 42 pays sont à l'étude. Il est probable que 38 d'entre eux, dont la Guyane – qui fait partie du groupe de pays que le Canada représente à la Banque – profiteront de l'Initiative.

Des progrès encourageants ont été réalisés : à la fin de décembre 2001, 24 pays profitaient d'un allègement de la dette aux termes de l'Initiative en faveur des PPTE. Quatre d'entre eux (la Bolivie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda) ont achevé le processus et ont bénéficié d'un allègement irrévocable de leur dette. Lorsque ces 24 pays auront terminé le processus, le total de leur dette aura été réduit de plus de la moitié, passant de 54 milliards de dollars américains, en valeur actuelle nette, à 21 milliards. En moyenne, le service de la dette exigible entre 2001 et 2003 est inférieur d'environ 30 % au montant payé avant l'Initiative en faveur des PPTE. En 2002, on prévoit que les dépenses sociales augmenteront en moyenne de 40 % par rapport aux niveaux de 1999 et que les économies attribuables à l'allègement de la dette seront affectées en bonne partie à ces dépenses.

Certains PPTE réalisent de bons progrès. Pour faire progresser l'ensemble de l'Initiative, il faudra cependant se pencher sur la meilleure façon d'amener au point de décision les huit PPTE où règne un conflit<sup>13</sup>, ou de leur faire entreprendre le processus. Leur situation particulière pourrait justifier une certaine souplesse d'application. Ainsi, le Canada a indiqué qu'il acceptait d'envisager, au cas par cas, un relâchement des délais normalement fixés au titre de l'achèvement des réformes. Cependant, bon nombre de pays sortant d'un conflit éprouvent de graves problèmes de régie. Puisqu'ils pourraient nuire aux efforts d'aide qui leur sont fournis, ceux-ci devront être réglés avant que la communauté internationale intervienne de façon concrète.

Le maintien d'une dette soutenable à long terme dans les PPTE constituera également un défi, compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale et des répercussions des attentats terroristes du 11 septembre. La faiblesse économique d'un grand nombre de PPTE les rend vulnérables aux chocs extérieurs, comme la chute des prix des produits de base, qui pourraient altérer le fardeau de leur dette. À la réunion de novembre 2001 du Comité du développement, qui se tenait à Ottawa, les gouverneurs de la Banque et du Fonds ont convenu que, dans les cas justifiés et à titre exceptionnel, des mesures additionnelles d'allègement de la dette pourraient être adoptées au point d'achèvement afin de veiller à ce que le pays échappe de manière durable aux problèmes d'endettement. Le Canada a appuyé fortement ces mesures.

---

<sup>13</sup> Le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Liberia, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan.

### ***Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE***

Le Canada est un chef de file des efforts déployés à l'échelle internationale pour alléger rapidement et de façon décisive l'endettement des pays les plus pauvres du monde, à l'échelle multilatérale et bilatérale. Sur le plan multilatéral, le Canada n'a pas hésité à promouvoir les mesures de réduction de la dette.

- Il a dirigé les activités du G-7 visant à mettre sur pied l'Initiative des PPTE annoncée en septembre 1999.
- Il a versé 215 millions de dollars canadiens aux fonds fiduciaires pour la réduction de la dette du FMI (65 millions) et de la Banque mondiale (150 millions) pour garantir un allègement opportun de la dette des pays qui méritent ce soutien.
- Il a invité tous les créanciers bilatéraux à décréter un moratoire sur les paiements au titre de la dette exigés des PPTE qui s'efforcent d'instaurer des réformes.
- Il a proposé d'assouplir le lien entre la réduction de la dette des PPTE et le recours aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté pour éviter de retarder la réduction de la dette des pays qui méritent ce soutien.

Sur le plan bilatéral, le Canada a pris plusieurs mesures pour venir en aide aux pays les plus pauvres.

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, il a décrété un moratoire sur le recouvrement de la dette de 11 PPTE occupés à instaurer des réformes, à l'égard de l'encours des prêts au 31 mars 1999.
- Il a renoncé à recouvrer 1,3 milliard de dollars canadiens au titre de l'aide publique au développement que 46 pays en développement lui devaient depuis 1978. Cela comprend la totalité de la dette envers le Canada de 22 PPTE au titre de l'aide publique au développement, soit une somme de 900 millions de dollars canadiens. Parmi les PPTE, seul le Myanmar (anciennement la Birmanie) a encore une dette envers le Canada au titre de l'aide publique au développement.
- Depuis 1986, l'aide au développement consentie par le Canada prend la forme de subventions, de façon à ne pas aggraver les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

## **Examen des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté**

Un des principaux éléments du processus d'aide aux PPTÉ est l'engagement que prennent les bénéficiaires de consacrer à la réduction de la pauvreté les ressources libérées par l'allègement de la dette. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) pris en charge par les pays fournissent à ces derniers le moyen d'y parvenir. À la fin de décembre 2001, 41 pays avaient préparé des stratégies provisoires et 8 d'entre eux avaient achevé leur premier cadre stratégique complet de lutte contre la pauvreté.

Il est toutefois clair que le processus des CSLP n'est pas parfait – la qualité est fort inégale. Le Canada, d'autres donateurs et des ONG ont souligné le paradoxe entre le temps nécessaire pour produire un CSLP de qualité et la promesse d'un allègement « accéléré » dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTÉ (p. ex., certains PPTÉ tardent à préparer des CSLP complets, si bien qu'ils n'atteindront que plus tard leur point d'achèvement). La Banque et le Fonds entreprennent un examen complet du processus des CSLP afin d'en faire un outil de développement plus efficace.

Dans le cadre de cet examen, la Banque et le FMI ont organisé conjointement une conférence internationale en janvier 2002. Les principales conclusions de cette conférence seront présentées aux gouverneurs de la Banque et du Fonds aux réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, qui se tiendront en avril 2002. La discussion a surtout porté sur le processus (nécessité de généraliser la prise en charge par les pays, importance de la participation des pays au processus, difficulté perçue à concilier vitesse de préparation et qualité de la stratégie), le contenu (notamment la portée escomptée des CSLP) et la mise en œuvre (surveillance et évaluation, fréquence des comptes rendus et des mises à jour, compatibilité entre les stratégies des donateurs et les priorités établies dans les CSLP).

Durant la période qui a précédé la conférence de janvier 2002, la Banque et le Fonds ont organisé à l'automne 2001 quatre forums régionaux sur les CSLP afin d'alimenter le processus d'examen. Ces forums ont constitué pour les intervenants des pays en développement un important moyen de partager les expériences et d'émettre des préoccupations au sujet du processus des CSLP. Des consultations à l'égard de l'examen du processus des CSLP ont également été menées auprès de gouvernements de pays industrialisés, dont le Canada, et d'ONG. Le fait d'inclure un aussi large éventail de parties prenantes a donné lieu à un climat d'ouverture qui a grandement facilité le débat.

## **Conférence de Monterrey sur le financement du développement**

Des représentants de plus de 180 pays – y compris plus de 60 chefs de gouvernement ou d'État, dont le premier ministre Jean Chrétien – ont assisté à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002. Les dirigeants de la Banque mondiale, du FMI et d'autres institutions internationales, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé, y ont également participé. Les gouvernements participants y ont adopté le *Consensus de Monterrey*, un document qui expose un nouvel accord sur le développement mis au point par des pays industrialisés et des pays en développement.

La pierre angulaire de cet accord précise que les pays en développement doivent viser la saine régulation, l'application de politiques économiques saines et la mise en place d'économies axées sur les marchés, afin d'attirer les investisseurs et les ressources consacrées à l'aide, et de les utiliser efficacement. Le Consensus invite également toutes les grandes institutions internationales – la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce et les Nations Unies – à intensifier leur collaboration.

Le Consensus précise que l'aide publique au développement et les autres ressources doivent augmenter sensiblement pour que les objectifs internationaux du développement convenus, y compris ceux de la Déclaration du millénaire, puissent être atteints. On y souligne que le commerce constitue, dans de nombreux cas, la source de financement du développement la plus importante, et on y réaffirme l'engagement de libéralisation du commerce pris par tous les pays. On y reconnaît également l'importance d'explorer des sources de financement novatrices et de mettre en place une série de principes clairs en vue de l'adoption de mécanismes de gestion et de règlement des crises financières axés sur le partage du fardeau entre les secteurs public et privé. Enfin, on y souligne le besoin criant d'accroître la cohérence et l'uniformité, et d'améliorer la régulation des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Même si certains ont jugé que le Consensus ne renfermait pas suffisamment d'engagements concrets, certains pays industrialisés s'étaient engagés, dans la période ayant précédé la conférence de Monterrey, à offrir une aide au développement accrue aux pays qui sont en mesure de l'utiliser efficacement.

**ANNEXE 1****Accords de prêt du Fonds monétaire international  
en vigueur au 31 décembre 2001**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
<b>Accords de confirmation – Total</b>			<b>45 573,70</b>	<b>20 134,28</b>
Argentine <sup>1</sup>	10 mars 2000	9 mars 2003	16 936,80	7 180,49
Brésil <sup>1</sup>	14 septembre 2001	13 décembre 2002	12 144,40	8 468,82
Croatie	19 mars 2001	18 mai 2002	200,00	200,00
Gabon	23 octobre 2000	22 avril 2002	92,58	79,36
Lettonie	20 avril 2001	19 décembre 2002	33,00	33,00
Lituanie	30 août 2001	29 mars 2003	86,52	86,52
Panama	30 juin 2000	29 mars 2002	64,00	64,00
Pérou	12 mars 2001	11 mars 2002	128,00	128,00
République fédérale de Yougoslavie	11 juin 2001	31 mars 2002	200,00	100,00
Roumanie	31 octobre 2001	29 avril 2003	300,00	248,00
Sri Lanka	20 avril 2001	19 juin 2002	200,00	96,65
Turquie <sup>1</sup>	22 décembre 1999	21 décembre 2002	15 038,40	3 299,44
Uruguay	31 mai 2000	31 mars 2002	150,00	150,00
<b>Mécanismes élargis de crédit – Total</b>			<b>7 971,93</b>	<b>5 551,14</b>
Colombie	20 décembre 1999	19 décembre 2002	1 957,00	1 957,00
Indonésie	4 février 2000	31 décembre 2002	3 638,00	2 477,20
Jordanie	15 avril 1999	14 avril 2002	127,88	60,89
Kazakhstan	13 décembre 1999	12 décembre 2002	329,10	329,10
Ukraine	4 septembre 1998	15 août 2002	1 919,95	726,95

<sup>1</sup> Comprend les montants en vertu de la Facilité de réserve supplémentaire.



**ANNEXE 1****Accords de prêt du Fonds monétaire international  
en vigueur au 31 décembre 2001 (suite)**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
<b>Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total</b>			<b>4 257,62</b>	<b>2 781,97</b>
Arménie	23 mai 2001	22 mai 2004	69,00	59,00
Azerbaïdjan	6 juillet 2001	5 juillet 2004	80,45	72,40
Bénin	17 juillet 2000	16 juillet 2003	27,00	12,12
Bolivie	18 septembre 1998	7 juin 2002	100,96	37,10
Burkina Faso	10 septembre 1999	9 septembre 2002	39,12	11,17
Cambodge	22 octobre 1999	21 octobre 2002	58,50	25,07
Cameroun	21 décembre 2000	20 décembre 2003	111,42	79,58
Djibouti	18 octobre 1999	17 octobre 2002	19,08	10,00
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	86,90	52,14
Géorgie	12 janvier 2001	11 janvier 2004	108,00	81,00
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	228,80	105,17
Guinée	2 mai 2001	1 <sup>er</sup> mai 2004	64,26	51,41
Guinée-Bissau	15 décembre 2000	14 décembre 2003	14,20	9,12
Honduras	26 mars 1999	31 décembre 2002	156,75	48,45
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190,00	156,40
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24,50	17,50
Madagascar	1 <sup>er</sup> mars 2001	29 février 2004	79,43	56,74
Malawi	21 décembre 2000	20 décembre 2003	45,11	38,67
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51,32	19,65
Mauritanie	21 juillet 1999	20 juillet 2002	42,49	12,14
Moldova	21 décembre 2000	20 décembre 2003	110,88	92,40
Mongolie	28 septembre 2001	27 septembre 2004	28,49	24,42
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	87,20	25,20
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2002	148,96	33,64
Niger	22 décembre 2000	21 décembre 2003	59,20	42,28
Pakistan	6 décembre 2001	5 décembre 2004	1 033,70	947,54
République centrafricaine	20 juillet 1998	19 janvier 2002	49,44	24,96
République démocratique populaire du Laos	25 avril 2001	24 avril 2004	31,70	27,17
République kirghize	6 décembre 2001	5 décembre 2004	73,40	61,68
Rwanda	24 juin 1998	30 avril 2002	71,40	9,52
Sao Tomé-et-Principe	28 avril 2000	27 avril 2003	6,66	4,76
Sénégal	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	19,54
Sierra Leone	26 septembre 2001	25 septembre 2004	130,84	84,00
Tanzanie	4 avril 2000	3 avril 2003	135,00	55,00
Tchad	7 janvier 2000	6 janvier 2003	42,00	18,20
Vietnam	13 avril 2001	12 avril 2004	290,00	207,20
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	254,45	149,63
<b>Total</b>			<b>57 803,25</b>	<b>28 467,39</b>

## ANNEXE 2

### Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement – Exercice 2001 (1<sup>er</sup> juillet 2000 – 30 juin 2001)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
<b>Par région</b>				
Afrique	0,0	3 369,6	60	3 369,6
Amérique latine et Caraïbes	4 806,7	493,4	50	5 300,1
Asie de l'Est et Pacifique	1 136,1	997,7	24	2 133,8
Asie du Sud	2 035,0	1 211,5	24	3 246,5
Europe et Asie centrale	2 154,1	539,0	54	2 693,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	355,2	152,3	14	507,5
<b>Total</b>	<b>10 487,1</b>	<b>6 763,5</b>	<b>226</b>	<b>17 250,6</b>
<b>Par objet</b>				
Agriculture	674,0	782,9		1 456,9
Approvisionnement en eau et assainissement	201,0	353,0		554,0
Démographie, santé et nutrition	483,6	564,2		1 047,8
Développement du secteur privé	20,3	487,0		507,3
Développement urbain	319,2	230,3		549,5
Éducation	381,6	412,5		794,1
Énergie électrique et autres sources d'énergie	732,0	92,4		824,4
Environnement	488,9	27,0		515,9
Finances	1 800,2	431,1		2 231,3
Gestion du secteur public	1 904,5	666,1		2 570,6
Mines	18,0	18,0		36,0
Pétrole et gaz naturel	–	81,6		81,6
Politique économique	98,5	1 225,3		1 323,8
Secteur social	873,3	799,2		1 672,5
Secteurs divers	5,1	45,0		50,1
Télécommunications	65,0	–		65,0
Transport	2 422,0	547,9		2 969,9
<b>Total</b>	<b>10 487,1</b>	<b>6 763,5</b>		<b>17 250,6</b>

**ANNEXE 3****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement**

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)					
<b>Par exercice (juillet-juin)</b>						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 669,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
2000-2001	91	10 487,1	134	6 763,5	225	17 250,6
<b>Total</b>	<b>4 534</b>	<b>360 106,0</b>	<b>3 320</b>	<b>127 004,4</b>	<b>7 854</b>	<b>487 110,4</b>

## ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2001

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M \$US)	
<b>Par année civile</b>			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier – juin)	92,8	23,4	116,2

**ANNEXE 4**

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2001 *(suite)*

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M \$US)	
<b>Par exercice</b>			
1987-1988	182,1	47,4	229,5
1988-1989	197,0	45,0	242,0
1989-1990	164,0	41,0	205,0
1990-1991	139,0	34,0	173,0
1991-1992	131,0	38,0	169,0
1992-1993	151,0	41,0	192,0
1993-1994	115,0	69,0	184,0
1994-1995	123,0	48,0	171,0
1995-1996	169,0	56,0	225,0
1996-1997	113,0	42,0	155,0
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
2000-2001	45,0	15,0	60,0
<b>Total</b>	<b>2 878,0</b>	<b>886,0</b>	<b>3 765,0</b>
Pourcentage du total des dépenses	2,36	1,84	2,21
Pourcentage des dépenses de l'exercice 2001	2,76	1,38	2,22

## ANNEXE 5

### Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2001

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Afghanistan	–	230,1	20	230,1
Afrique du Sud	287,8	–	12	287,8
Albanie	–	569,4	42	569,4
Algérie	5 697,7	–	67	5 697,7
Angola	–	310,8	11	310,8
Argentine	18 212,4	–	110	18 212,4
Arménie	12,0	644,8	24	656,8
Australie	417,7	–	7	417,7
Autriche	106,4	–	9	106,4
Azerbaïdjan	–	461,6	16	461,6
Bahamas	42,8	–	5	42,8
Bangladesh	46,1	9 592,4	170	9 638,5
Barbade	118,3	–	12	118,3
Bélarus	192,8	–	4	192,8
Belgique	76,0	–	4	76,0
Belize	86,2	–	9	86,2
Bénin	–	743,5	51	743,5
Bhoutan	–	64,3	9	64,3
Bolivie	299,3	1 669,2	78	1 968,5
Bosnie-Herzégovine	–	709,5	35	709,5
Botswana	280,7	15,8	25	296,5
Brésil	30 379,4	–	266	30 379,4
Bulgarie	1 533,1	–	26	1 533,1
Burkina Faso	1,9	1 063,9	53	1 065,8
Burundi	4,8	788,5	51	793,3
Cambodge	–	430,1	16	430,1
Cameroun	1 347,8	1 120,5	72	2 468,3
Cap-Vert	–	154,4	15	154,4
Chili	3 585,9	19,0	60	3 604,9
Chine	25 566,3	9 946,7	234	35 513,0
Chypre	418,8	–	30	418,8
Colombie	10 017,1	19,5	160	10 036,6
Comores	–	113,1	17	113,1
Costa Rica	921,5	5,5	39	927,0
Côte d'Ivoire	2 887,9	1 830,5	86	4 718,4
Croatie	781,6	–	17	781,6
Danemark	85,0	–	3	85,0
Djibouti	–	100,6	13	100,6
Dominique	3,1	14,1	4	17,1

**ANNEXE 5****Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2001 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
El Salvador	820,6	25,6	34	846,2
Équateur	2 656,3	36,9	74	2 693,2
Érythrée	–	320,4	9	320,4
Espagne	478,7	–	12	478,7
Estonie	150,7	–	8	150,7
Éthiopie	108,6	3 569,5	79	3 678,1
Fidji	152,9	–	12	152,9
Finlande	316,8	–	18	316,8
France	250,0	–	1	250,0
Gabon	227,0	–	14	227,0
Gambie	–	228,2	26	228,2
Géorgie	–	647,1	28	647,1
Ghana	207,0	3 685,9	108	3 892,9
Grèce	490,8	–	17	490,8
Grenade	8,9	13,8	3	22,7
Guatemala	1 140,6	–	35	1 140,6
Guinée	75,2	1 148,2	57	1 223,4
Guinée-Bissau	–	259,9	22	259,9
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45,0
Guyane	80,0	307,6	29	387,6
Haïti	2,6	626,5	37	629,1
Honduras	717,3	1 218,1	61	1 935,4
Hongrie	4 333,6	–	40	4 333,6
Îles Salomon	–	49,9	8	49,9
Inde	28 797,4	27 548,1	424	56 345,5
Indonésie	27 340,1	1 397,6	294	28 737,7
Iraq	156,2	–	6	156,2
Irlande	152,5	–	8	152,5
Islande	47,1	–	10	47,1
Israël	284,5	–	11	284,5
Italie	399,6	–	8	399,6
Jamaïque	1 401,0	–	63	1 401,0
Japon	862,9	–	31	862,9
Jordanie	2 036,7	85,3	67	2 122,0
Kenya	1 200,7	3 221,0	123	4 421,7
Lesotho	155,0	331,8	31	486,8
Lettonie	393,7	–	17	393,7
Liban	940,1	–	18	940,1
Libéria	156,0	114,5	33	270,5
Lituanie	448,4	–	15	448,4
Luxembourg	12,0	–	1	12,0

## ANNEXE 5

### Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2001 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Macédoine				
(ancienne république yougoslave)	252,0	343,7	22	595,7
Madagascar	32,9	2 120,7	84	2 153,5
Malawi	124,1	1 948,1	78	2 072,2
Malaysia	4 150,6	–	87	4 150,6
Maldives	–	64,9	7	64,9
Mali	1,9	1 451,8	63	1 453,7
Malte	7,5	–	1	7,5
Maroc	8 540,4	50,8	130	8 591,2
Maurice	417,8	20,2	35	438,0
Mauritanie	146,0	614,2	49	760,2
Mexique	33 161,0	–	178	33 161,0
Moldova	302,8	156,0	16	458,8
Mongolie	–	271,7	14	271,7
Mozambique	–	1 991,6	38	1 991,6
Myanmar	33,4	804,0	33	837,4
Népal	–	1 612,0	71	1 612,0
Nicaragua	233,6	1 057,6	57	1 291,2
Niger	–	922,1	48	922,1
Nigeria	6 248,2	1 157,2	103	7 405,4
Norvège	145,0	–	6	145,0
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	126,8
Oman	157,1	–	11	157,1
Ouganda	9,1	3 220,7	79	3 229,8
Ouzbékistan	463,0	–	10	463,0
Pakistan	6 614,2	5 842,4	194	12 456,7
Panama	1 262,7	–	44	1 262,7
Papouasie-Nouvelle-Guinée	729,3	113,2	42	842,5
Paraguay	807,9	45,5	42	853,4
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	10,4	7,1	2	17,5
Pays-Bas	244,0	–	8	244,0
Pérou	5 298,2	–	87	5 298,2
Philippines	11 008,7	294,2	159	11 302,9
Pologne	5 284,8	–	36	5 284,8
Portugal	1 338,8	–	32	1 338,8
Région d'Afrique de l'Est	–	45,0	1	45,0
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	61,9	5	68,0
Région de l'Afrique	259,8	50,5	13	310,3
Région des Caraïbes	83,0	43,0	6	126,0
République arabe d'Égypte	4 497,5	1 984,0	104	6 481,5
République arabe de Syrie	613,2	47,3	20	660,5
République centrafricaine	–	431,5	26	431,5
République de Corée	15 647,0	110,8	119	15 757,8
République démocratique du Congo	330,0	1 151,5	66	1 481,5
République démocratique populaire du Laos	–	617,7	29	617,7



## ANNEXE 5

## Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2001 (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M \$US)		
République dominicaine	896,7	22,0	34	918,7
République du Congo	216,7	183,6	20	400,3
République du Kazakhstan	1 883,6	–	22	1 883,6
République du Yémen	–	1 918,1	122	1 918,1
République fédérale de Yougoslavie	6 114,7	–	90	6 114,7
République islamique d'Iran	2 290,1	–	41	2 290,1
République kirghize	–	606,4	24	606,4
République slovaque	135,0	–	2	135,0
République tchèque	776,0	–	3	776,0
Roumanie	5 438,4	–	64	5 438,4
Russie	12 209,0	–	49	12 209,0
Rwanda	–	1 048,0	53	1 048,0
Sainte-Lucie	10,0	12,7	4	22,7
Saint-Kitts-et-Nevis	15,6	7,0	2	22,6
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,4	6,4	2	7,8
Samoa	–	66,0	10	66,0
Sao Tomé-et-Principe	–	68,9	10	68,9
Sénégal	164,9	2 118,2	98	2 283,0
Seychelles	10,7	–	2	10,7
Sierra Leone	18,7	472,2	28	490,9
Singapour	181,3	–	14	181,3
Slovénie	177,7	–	5	177,7
Somalie	–	492,1	39	492,1
Soudan	166,0	1 352,9	55	1 518,9
Sri Lanka	210,7	2 353,7	88	2 564,4
Swaziland	104,8	7,8	14	112,6
Tadjikistan	–	261,3	14	261,3
Taiwan (Chine)	329,4	15,3	18	344,7
Tanzanie	318,9	3 508,6	115	3 827,5
Tchad	39,5	771,9	40	811,4
Thaïlande	7 979,1	125,1	124	8 104,2
Togo	20,0	733,5	42	753,5
Tonga	–	5,0	2	5,0
Trinité-et-Tobago	313,6	–	21	313,6
Tunisie	4 701,6	74,6	119	4 776,2
Turkménistan	89,5	–	3	89,5
Turquie	16 567,9	178,5	141	16 746,4
Ukraine	2 892,5	–	19	2 892,5
Uruguay	1 754,6	–	47	1 754,6
Vanuatu	–	18,9	5	18,9
Venezuela	3 328,4	–	40	3 328,4
Vietnam	–	3 269,4	31	3 269,4
Zambie	679,1	2 485,6	78	3 164,7
Zimbabwe	983,2	661,9	36	1 645,1
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>360 020,1</b>	<b>126 997,2</b>	<b>7 834</b>	<b>487 017,4</b>

**ANNEXE 6**

**Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2001, par pays (1<sup>er</sup> juillet 2000 – 30 juin 2001)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Albanie	–	28,0	3	28,0
Algérie	41,7	–	2	41,7
Argentine	440,7	–	5	440,7
Arménie	–	61,4	2	61,4
Azerbaïdjan	–	50,4	3	50,4
Bangladesh	–	279,6	5	279,6
Barbade	15,1	–	1	15,1
Bélarus	–	22,6	1	22,6
Belize	14,4	–	1	14,4
Bénin	–	10,0	1	10,0
Bolivie	–	100,0	3	100,0
Bosnie-Herzégovine	–	124,3	7	124,3
Brésil	1 676,6	–	10	1 676,6
Bulgarie	102,4	–	4	102,4
Burkina Faso	–	136,7	2	136,7
Burundi	–	47,5	2	47,5
Cambodge	–	45,0	1	45,0
Cameroun	–	57,8	1	57,8
Cap-Vert	–	5,0	1	5,0
Chine	787,5	–	7	787,5
Colombie	185,5	–	2	185,5
Comores	–	11,4	1	11,4
Croatie	18,9	–	2	18,9
Djibouti	–	10,0	1	10,0
Équateur	32,0	–	1	32,0
Érythrée	–	170,0	3	170,0
Éthiopie	–	666,8	7	666,8
Gambie	–	15,0	1	15,0
Géorgie	–	89,9	4	89,9
Ghana	–	141,0	2	141,0
Grenade	5,1	5,0	1	10,1
Guatemala	82,5	–	2	82,5
Honduras	–	206,2	5	206,2
Inde	2 035,0	520,3	12	2 555,3
Indonésie	283,8	209,4	4	493,2
Jamaïque	75,0	–	1	75,0
Jordanie	120,0	–	1	120,0
Kenya	–	350,2	5	350,2

**ANNEXE 6**

**Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2001, par pays (1<sup>er</sup> juillet 2000 – 30 juin 2001) (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Lesotho	–	28,6	1	28,6
Lettonie	38,4	–	2	38,4
Liban	20,0	–	1	20,0
Lituanie	98,5	–	1	98,5
Macédoine (ancienne république yougoslave)	46,5	49,9	5	96,4
Madagascar	–	267,6	2	267,6
Malawi	–	73,6	2	73,6
Mali	–	70,4	1	70,4
Maroc	97,6	–	2	97,6
Mauritanie	–	18,3	1	18,3
Mexique	1 982,2	–	5	1 982,2
Moldova	–	10,0	1	10,0
Mongolie	–	64,0	2	64,0
Mozambique	–	18,0	1	18,0
Nicaragua	–	182,2	5	182,2
Niger	–	95,2	2	95,2
Nigeria	–	174,3	2	174,3
Ouganda	–	358,4	6	358,4
Ouzbékistan	–	–	–	–
Pakistan	–	374,3	3	374,3
Pérou	150,0	–	2	150,0
Philippines	64,8	–	2	64,8
Pologne	154,5	–	3	154,5
Région de l'Afrique	–	5,0	1	5,0
Région de l'Afrique de l'Ouest	–	9,4	1	9,4
République arabe d'Égypte	50,0	–	1	50,0
République démocratique populaire du Laos	–	41,7	2	41,7
République dominicaine	28,4	–	2	28,4
République du Kazakhstan	64,5	–	1	64,5
République du Yémen	–	142,3	4	142,3
République kirghize	–	72,0	3	72,0
Roumanie	130,0	–	2	130,0
Russie	397,5	–	5	397,5
Rwanda	–	118,6	3	118,6
Samoa	–	5,0	1	5,0
Sao Tomé-et-Principe	–	10,0	2	10,0
Sénégal	–	255,0	3	255,0
Sierra Leone	–	13,5	1	13,5
Sri Lanka	–	37,3	3	37,3

**ANNEXE 6**

**Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2001, par pays (1<sup>er</sup> juillet 2000 – 30 juin 2001) (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(M \$US)			
Tadjikistan	–	53,1	1	53,1
Tanzanie	–	75,8	2	75,8
Tchad	–	67,0	1	67,0
Tunisie	75,9	–	3	75,9
Turquie	1 027,8	–	2	1 027,8
Ukraine	52,5	–	2	52,5
Uruguay	6,0	–	1	6,0
Vanuatu	–	3,5	1	3,5
Venezuela	30,0	–	1	30,0
Vietnam	–	629,1	4	629,1
Zambie	–	99,5	3	99,5
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>10 487,1</b>	<b>6 763,5</b>	<b>225</b>	<b>17 250,6</b>